

PROCES - VERBAL 4/2021

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 23 JUIN 2021 A 18H00

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 15 mai 2021	2
1. Communications	2
1.1. Communications du Bureau	2
1.1.1. Résultats des votations fédérales du 13 juin 2021	2
1.1.2. Représentations et invitations	3
1.1.3. Lettres et pétitions	3
1.1.4. Motions, postulats et interpellations	3
1.2. Communications de la Municipalité	4
2. Ordre du jour	10
2.1. Préavis 10-2021 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021, 1 ^{ère} série - Crédit demande : CH 147'300.00	11
2.2. Préavis 11-2021 - Rapport de gestion 2020	12
2.3. Préavis 12-2021 - Comptes 2020	14
2.4. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)	19
2.5. Rapport d'un(e) délégué(e) du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois (ASEL)	19
2.6. Rapport d'un(e) délégué(e) du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	20

2.7	Propositions individuelles	20
2.7.1.	Interpellation de M. Michel Aguet « Interpellation concernant la prolongation du partenariat entre la Ville de Pully et Romande Energie SA »	20
2.7.2.	Postulat de Mme Valérie Beaud « Réhabilitation du bassin du Port de Pully »	24
2.7.3.	Postulat de M. Franck Ducret « Configurations dangereuses de certains lieux à Pully. Demande d'interventions urgentes »	27
2.7.4.	Postulat de M. Gérard Cuche et de Mme Nadia Privet « Pour qu'une aide soit apportée aux commerçants, artisans et entreprises qui sont pénalisées par les travaux de requalification du centre »	30
2.7.5.	Interpellation de M. Franck Ducret « Etablissement du Plan d'affectation 'Vers-les-Moulins' »	36
2.8.	Divers	38
2.8.1.	Présentation du projet « plogging » Mme Lucienne Vasserot	38
2.8.2.	Inauguration du Pars sportif et de loisirs du Quai Milliquet Mme Lena Lio	39
2.8.3.	Hommage à M. Nicolas Leuba M. Sébastien Fague	39
2.8.4.	Considérations sur la fin de la législature Mme Lena Lio	40
2.8.5.	Nouveau président pour l'Union Pulliérane M. Remo Kuonen	40
2.8.6.	Equipe basket-ball Pully Lausanne Foxes M. Mathias Fernandez	40
2.8.7.	Discours de fin de présidence de Mme Odile Cuénoud González, Présidente	41
2.8.8.	Discours de M. Gil Reichen, Syndic, pour la Présidente sortante	43
2.8.9.	Discours d'adieu de M. le Municipal Nicolas Leuba	46
2.8.10	Discours de fin de législature de M. Gil Reichen, Syndic	47

La Présidente :

Mesdames et messieurs, je suis heureuse de vous retrouver pour cette dernière séance de législature, je vous remercie d'être présents à cette heure avancée, 18h-18h15, malgré la chaleur et la pluie, à laquelle je viens de goûter moi-même juste là maintenant en arrivant.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Géraldine Padez, Sylvie Winkler, MM. Olivier Burnet, Johann Candaux, Antonin Chevalley, Tristan Cordonier, Pierre François Clerc, Philippe Diesbach, Patrick Eperon, Jean-Luc Duvoisin, Leonardo Kardum, Olivier Ostertag, Serban Sichitiu,

Absents

Mmes Susanne Berger, Paola Orlando Micolot, Christine Soerensen, MM. Jean-Robert Chavan, Jean-Marc Duvoisin, Marc Ehrlich, Pierre Marie Favre, Yoann Favre, Cédric Milliquet, Servais Micolot, Pascal Pfister, Bernard Thilo, Sébastien Wolleb

Arrivées tardives : Mme Katuska Stekel, MM. Robin Carnello, André Ogay

La Présidente

Je demande maintenant à notre secrétaire, Mme Francine Medana, de bien vouloir procéder à l'appel.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nous sommes 71 membres présents, le quorum est donc atteint.

Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 26 mai, soit au-delà du délai réglementaire de 3 semaines avant la séance. Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle le serment que vous avez toutes et tous prêtés. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même, selon son mode de croyance et son appartenance, une bénédiction sur nos travaux.

Je salue la représentante de la presse Mme Nicolier pour le 24 Heures et la remercie de l'attention qu'elle porte à nos débats et de couvrir nos travaux et l'actualité de notre Ville.

J'ai l'immense plaisir ce soir d'avoir pu rouvrir l'accès au public, je lui souhaite la bienvenue et le remercie de son intérêt.

Je salue la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie enfin les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil et qui ont fait encore ce soir le maximum pour assurer le plus de confort possible pour tous les conseillères et conseillers.

Procès-verbal de la séance du 5 mai 2021

La Présidente :

Le procès-verbal de la séance du 24 mars vous a été envoyé par mail du 16 juin soit dans les délais réglementaires et je remercie chaleureusement son auteure, Mme Francine Medana.

Est-ce que quelqu'un dans la salle, après sa lecture, a des remarques, des propositions de modifications à faire ?

Moi j'en ai une : en page 10, la remarque sur le retrait de tout le conseil communal lors de la discussion sur les indemnités du Conseil, après l'intervention de M. Yersin, apparaît comme ayant été une remarque de M. Fague, alors que c'est M. André Ogay qui l'a formulée. Cette erreur avait été relevée mais n'a pas pu être corrigée avant l'envoi et nous nous en excusons.

La correction sera la suivante : le nom de M. Sebastien Fague sera simplement remplacé par M. André Ogay.

Selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement, je dois vous faire voter cette correction. Je prie celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal avec la correction proposée de lever leur carton orange. Merci beaucoup.

C'est donc à l'unanimité que le procès-verbal ainsi corrigé est adopté.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. RESULTATS DES VOTATIONS FEDERALES DU 13 JUIN 2021

La Présidente :

Au chapitre des communications du bureau, il est d'usage de vous communiquer les résultats pulliérans sur les objets des votations sur lesquels la population a été amenée à se prononcer.

J'adresse tout d'abord la sincère reconnaissance du Conseil communal à M. Stéphane Chevalier pour sa précieuse collaboration. Je remercie toute l'équipe du dépouillement et en particulier toute l'équipe bureau qui a œuvré joyeusement, malgré le beau temps, pour ce dimanche de votation du 13 juin. Je remercie bien sûr notre secrétaire Francine Medana et dont le travail est toujours irréprochable.

Les électrices et les électeurs de Pully étaient appelés à se prononcer le 13 juin 2021 sur 5 objets fédéraux. Dans notre commune, la participation s'est élevée à 59,67% avec 6311 bulletins rentrés.

Voici donc les résultats pour les élections fédérales : vous voyez affichés derrière moi ces résultats, que je vais vous lire. Ils ont donc été les suivants :

Objet 1 Initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine »
Les pulliérans ont refusé cette initiative par 61,60% des votants, soit 2'355 oui et 3'778 non

Objet 2 L'initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »
Elle a été refusée par 57,94% des votants pulliérans, soit 2'590 oui et 3'568 non

Objet 3 La loi Fédérale du 25 septembre 2020 : Sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie du COVID 19
Cette loi a été acceptée par 77,94% des votants pulliérans, soit 4'798 oui et 1'358 non

Objet 4 La loi Fédérale du 25 septembre 2020 Sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette loi a été acceptée par les pulliérans par 63,00% des votants, soit 3'905 oui et 2'293 non

Objet 5 La loi Fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme. Les pulliérans ont également accepté cette loi par 60,61% des votants, soit 3'710 oui et 2'411 non

1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

La Présidente :

Au chapitre des représentations et invitations, cette année n'ayant définitivement pas été propice aux rencontres et échanges avec les associations locales, nombreux événements printaniers n'ont pas pu avoir lieu.

Cependant une lueur d'espoir est réapparue aujourd'hui même, car j'ai pu, il n'y a à peine que deux heures de cela, participé à l'inauguration du magnifique Parc sportif et de loisirs du quai Milliquet. J'ai même pu m'essayer à quelques engins et je peux d'ores et déjà vous confirmer que ce parc est prometteur de sueur et de remise en forme.

1.1.3. LETTRES ET PETITIONS

Au chapitre des lettres et pétitions, je n'ai rien à vous signaler pour cette séance.

1.1.4. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Au chapitre des « Propositions individuelles », j'ai reçu 5 propositions pour le menu de ce soir.

Nous aborderons donc sous ce chapitre dans l'ordre dans lequel ces propositions nous ont été envoyées.

- « Interpellation concernant la prolongation du partenariat entre la Ville de Pully et Romande Energie SA » de M. Michel Aguet, qui vous a été transmise par mail du 29 mai dernier et que nous traiterons si elle est soutenue par 5 membres de notre assemblée.
- Postulat « Réhabilitation du bassin du Port de Pully » de Madame Valérie Bory Beaud, transmis par mail du 29 mai dernier.
- Postulat « Configurations dangereuses de certains lieux à Pully. Demande d'interventions urgentes » de M. Frank Ducret, transmis par mail du 7 juin dernier.
- Postulat « Pour qu'une aide soit apportée aux commerçants, artisans et entreprises qui sont pénalisés par les travaux de requalifications du centre » de M. Gérald

Cuche et Mme Nadia Privet, transmis par mail du 9 juin dernier après avoir changé de modalité, de la motion au postulat.

- Interpellation « Etablissement du Plan d'affectation « Vers-les-Moulins » de M. Frank Ducret, transmise par mail du 16 juin dernier et que nous traiterons si elle est soutenue par 5 membres de notre assemblée.

Aucune autre proposition individuelle n'a été déposée en vue de la présente séance.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Présidente :

Vous avez reçu une communication sur vos tables.

Est-ce que Municipalité désire s'exprimer à propos de cette communication ou en a-t-elle d'autres ?

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

J'ai 3 interventions.

Première intervention : Réponse à l'interpellation de Mme Muriel Thalmann du 24.03.2021

Le cadre légal et son contexte qui figure dans l'interpellation de Mme Thalmann est l'extension de la norme pénale antiraciste (art. 261 bis du code pénal).

Depuis le 1er juillet 2020, date d'entrée en vigueur de cette modification, la disposition existante du code pénal pour lutter contre la discrimination raciale, soit l'article 261 bis, a été étendue à la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Dans ce contexte et à ce jour, les cantons et/ou les communes n'ont pas formellement d'obligation d'agir. Ils-elles demeurent libres de mettre en place les mesures qu'ils-elles estiment nécessaires. Dès lors, toutes actions, mesures, projets ou dispositifs visant à assurer une politique spécifique non discriminante à l'égard des personnes LGBTIQ+ relève à ce stade d'un engagement uniquement politique.

Il n'existe actuellement pas ou peu de statistiques sur les violences LGBTIQ+-phobes en Suisse. Divers indicateurs existent néanmoins souvent recensés par des associations actives dans ce domaine, telles l'organisation Pink Cross dont fait mention Mme la Conseillère Thalmann dans son interpellation. Cette absence de données peut conduire la population à une méconnaissance de l'étendue et de la gravité des violences et discriminations envers les populations LGBTIQ+. Au niveau communal également, la Police relève qu'elle ne possède aucune statistique fiable puisqu'elle peut ne pas avoir, dans la pratique, la connaissance spécifique de plaintes en relation avec des situations discriminatoires à l'égard de personnes LGBTIQ+. En effet, dès le moment où un-e plaignant-e ne mentionne pas expressément qu'il-elle a été victime de violences physiques ou psychologiques dues à son orientation sexuelle, il est impossible de le déterminer ou de mentionner dans un rapport la raison de la plainte. Lors de l'audition, en cas de suspicion, la police pourrait cas échéant poser la question de savoir si la victime connaît les causes de la violence, mais en aucun cas le suggérer. Si la victime ne souhaite pas le préciser dans la plainte, on ne peut pas l'y obliger.

A la réponse quelles mesures de sensibilisation et de prévention contre l'hostilité envers les personnes LGBTIQ+ s'adressant au grand public et aux possible auteur-e-s ont été développées ? La Municipalité soutient depuis de nombreuses années des projets de prévention ou de sensibilisation notamment dans le cadre scolaire en étroite collaboration avec les directions des établissements primaires et secondaire de Pully,

Paudex, Belmont, ainsi que son unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS).

Au primaire, les projets et actions mis sur pied ne sont pas toujours spécifiquement liés à la thématique de la diversité d'orientation sexuelle ou de genre mais sont globalement axés sur le vivre ensemble, le bien-être des élèves, la lutte contre le harcèlement. Les enseignant-e-s reçoivent en outre régulièrement des informations pour les sensibiliser à la thématique de la diversité à l'école et à la lutte contre les discriminations. Divers documents sont à disposition et consultables sur un site intranet dédié. De plus, des événements sous forme de conférences par exemple, sont organisés en collaboration avec des organisations et associations actives dans le domaine.

Au secondaire, un vaste panel d'activités et projets de prévention, de sensibilisation, de lutte contre l'exclusion ou le harcèlement, est également chaque année proposée aux élèves et aux enseignants sous forme de théâtre interactif, de cours ou au moyen de ressources documentaires, ceci en étroite collaboration avec un animateur en prévention scolaire ou d'institutions telles que Profa. Plus globalement, et afin d'agir contre l'homophobie et la transphobie dans les lieux de formation, les établissements scolaires peuvent désormais mener des actions et compter sur la collaboration d'une experte des questions d'homophobie et de transphobie dans les lieux de formation vaudois. Celle-ci a pour mission la consolidation d'une politique de prévention et d'inclusion en matière de genre et d'orientation affective et sexuelle visant toute forme d'amélioration générale du climat scolaire et de lutte contre le harcèlement.

Au niveau de la sécurité publique, les victimes font actuellement l'objet d'une prise en charge standard, au même titre que pour tout autre dépôt de plainte. Elles sont orientées sur les services spécialisés dans les domaines d'aide aux victimes d'infraction ou d'accès aux soins. Cependant, il est important de mentionner qu'une réflexion est actuellement en cours au sein de l'organisation policière vaudoise pour définir, de manière coordonnée et concertée, des mesures fines à prendre en regard de la thématique spécifique de la norme pénale contre la discrimination LGBTIQ+. Ces mesures seront intégrées au sein des polices intercommunales et communales et permettront notamment de sensibiliser et former les collaboratrices et collaborateurs de la police, de mettre en place des procédures standardisées et adaptées, de proposer de la documentation et des flyers à disposition de la population.

A la réponse, le cas échéant, la Municipalité estime-t-elle devoir renforcer ce dispositif, si oui, par quelles mesures ? La Municipalité souhaite maintenir son soutien, comme elle le fait déjà actuellement, aux projets et au développement de mesures de prévention ou de sensibilisation dans le cadre d'une politique globale de cohésion sociale. Dans ce contexte, un plan directeur de la cohésion sociale a été élaboré durant le premier semestre 2020. Le plan directeur fournit une vision stratégique permettant d'intégrer les différents champs d'action de la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS). Ainsi, il définit des objectifs stratégiques et des mesures et, sans être exhaustif, ni figé, fixe le cadre général d'action de la DJAS pour les prochaines années. L'un des axes transversaux du service est de favoriser le bien-être individuel et collectif ainsi que la sécurité publique. En tant qu'axe transversal, la prévention est prise en compte dans les domaines thématiques concernant la famille, l'enfance, la jeunesse et les seniors. Afin de réaliser cet objectif, la mesure suivante a été définie : identifier dans les différentes actions, projets ou activités, les éventuelles lacunes en la matière et ajuster, au besoin, les activités en cours afin de renforcer l'action préventive de la DJAS. Ainsi, dans le cadre de ce plan directeur, des mesures concrètes visant la lutte contre toutes formes de discrimination ou autres pistes de réflexion seront identifiées. La Municipalité tiendra bien évidemment le Conseil communal informé de ces démarches.

Deuxième intervention : Réponse à l'interpellation de Mme Madeleine Baumann

Lors de la séance du Conseil communal du 5 mai 2021, Mme la Conseillère Madeleine Baumann a interpellé la Municipalité au sujet de la santé des jeunes en cette période de pandémie de Covid-19 et a soulevé la question suivante :

Quelles mesures ont été prises ou sont prévues pour prévenir les problèmes ou accompagner les jeunes de Pully ces prochains mois, voire années ?

1.1 Préambule

Le Canton de Vaud s'est doté en mai 2017 de lignes directrices pour sa politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) dont les objectifs généraux sont de favoriser pour les enfants et les jeunes l'équité des chances, leur développement harmonieux, une protection adéquate et leur implication dans la vie en société. Pour l'essentiel, la mise en œuvre de la politique de l'enfance et de la jeunesse est du ressort des cantons et, pour une part, des communes (en particulier pour ce qui concerne le soutien aux activités extrascolaires).

Au plan cantonal, les principaux éléments d'une politique de l'enfance et de la jeunesse au sens strict - selon la définition retenue par le Conseil fédéral, soit la mise en œuvre de la protection, de l'encouragement et de la participation - sont contenus dans la loi sur la protection des mineurs et la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse. Les missions confiées au Service de protection de la jeunesse par ces lois sont :

- la promotion et le soutien aux activités de jeunesse
- la prévention en matière socio-éducative
- la protection des mineurs en danger dans leur développement
- la surveillance de l'hébergement d'enfants hors du milieu familial.

A travers ces lignes, il convient que la mission de prévention dont le but est « de promouvoir le bon développement physique, affectif et social des enfants et des jeunes et de les préserver des risques d'atteinte à leur intégrité pouvant survenir dans tous lieux de vie ou milieux qu'ils fréquentent » est principalement du ressort du canton.

Outre la présentation de sa politique, le canton définit dans ce texte le terme « enfant » qui concerne les mineurs âgés de 0 à 18 ans ainsi que celui de « jeune » les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans. Au besoin, le terme « jeune » est utilisé pour désigner les mineurs à partir de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire.

1.2 Impact des mesures sanitaires actuelles sur les jeunes

Il est difficile pour la Municipalité d'appréhender de manière exhaustive l'impact du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 sur la santé des enfants et des jeunes. La mesure d'un tel impact repose sur des données d'ordre médical et sanitaire difficilement accessibles et quantifiables à travers les activités menées par la Ville de Pully. Il semble tout de même indéniable que les mesures sanitaires prises au niveau fédéral et cantonal aient eu un impact sur la santé des enfants et des jeunes si l'on se réfère aux études menées sur cette population, à l'image de celles menées par l'Université de Zurich et de la Haute Ecole de la Santé La Source (HES-SO). Cette étude porte sur le stress et la santé mentale des enfants, des adolescents, leurs parents et les jeunes adultes pendant le confinement du printemps 2020. Selon cette étude, un tiers des enfants et des adolescents ont eu des problèmes de santé mentale lors du semi-confinement de mars à avril 2020. Ils se sont sentis stressés notamment par le fait de devoir modifier, reporter ou annuler des plans ou des événements importants et de ne pas pouvoir participer aux activités sociales, scolaires et de loisirs. De plus, l'étude démontre que 30% des enfants et 21% des jeunes adultes répondaient aux critères d'une utilisation problématique d'internet et qu'environ environ 8% des enfants, adolescents et jeunes adultes ont passé plus de 6 heures en ligne. Cette étude conclut sur l'importance de maintenir les prestations offertes aux jeunes afin qu'ils puissent notamment conserver leurs activités sociales. Elle interpelle les autorités en charge de la santé et de

l'éducation d'apporter un plus large soutien aux institutions telles que les jardins d'enfants, les écoles et les organisations sportives.

1.3 Prise en charge des jeunes durant la pandémie à Pully

L'accompagnement et la prise en charge des jeunes à Pully repose essentiellement sur le travail d'une équipe de professionnels de la santé et du social au sein de l'Espace Jeunes. Situé au centre de Pully, l'Espace Jeunes est un lieu de rencontre et d'animation pour les 12-18 ans qui au travers de l'accueil libre et d'activités ciblées, offre aux adolescents un espace de prévention, de suivi éducatif ou socio-pédagogique et la possibilité de coaching personnalisé.

Durant la période de pandémie, contraint par les mesures fédérales, la structure a dû fermer ses portes. Cependant en fonction de l'évolution des restrictions sanitaires, un certain nombre d'actions ont pu être menées par l'équipe de cette structure :

- ouverture restreinte à 15 personnes à la fois, avec contrôle des présences, afin de continuer à garder le lien en respectant les mesures sanitaires en vigueur
- création d'un groupe de discussion « Escape Jeunes » sur la plateforme numérique Discord. Le numérique a permis de garder des liens dans cette période de distanciation sociale. L'Espace Jeunes a proposé aux jeunes de se retrouver pour des moments de partage sur la plateforme imaginée à l'origine par des gamers, permet de se balader dans des salons virtuels et de s'y retrouver pour partager de la musique, échanger en visio-conférence et chatter
- création d'un compte instagram
- aller à la rencontre des jeunes extra muro
- Prise de contacts téléphoniques avec certains jeunes plus fragilisés.

A l'heure actuelle, l'Espace Jeunes a dû suspendre ses activités pour des raisons d'organisation interne. La Municipalité a pour souhait la réouverture rapide de cette structure, convaincue de l'importance du maintien des prestations auprès des jeunes comme cela a été le cas auprès des enfants.

1.4 Prise en charge des enfants durant la pandémie à Pully

Soumis à des restrictions moins contraignantes, la prise en charge des enfants a pu être maintenue grâce à une implication des équipes socio-éducatives et la mise en œuvre de plans de protection adaptés. La Direction de la Jeunesse, des Affaires Sociales et de la Sécurité publique (DJAS) a œuvré depuis le début de la pandémie pour maintenir au mieux ses prestations auprès des enfants durant les périodes scolaires et les périodes de vacances :

- Mise en œuvre des colonies en été 2020 dans un laps de temps réduit avec une adaptation du nombre d'encadrants pour répondre à la problématique de quarantaine et garantir le maintien des camps
- Création d'une nouvelle colonie avec un accueil à la journée en automne 2020 pour les plus jeunes (5P-8P)
- La mise en place de sorties scolaires cet hiver pour les classes de 8P et pour les classes de 7P n'ayant pas pu faire de camps en novembre 2020
- Prise de position au sein du bureau du Passeport Vacances pour défendre son maintien
- Mise en œuvre du Passeport Vacances avec réflexion sur le maintien des activités en cas de quarantaine de l'organisateur.

D'autres services communaux ont su maintenir leurs activités auprès des enfants en fonction des restrictions sanitaires comme la bibliothèque ou les musées.

1.5 Mesures à court et moyen terme

Les annonces du Conseil fédéral du 26 mai 2021 ainsi que l'évolution de la campagne de vaccination, laissent entrevoir une période propice à la reprise de l'ensemble des activités destinées aux enfants et aux jeunes. Cette reprise des activités se fera très certainement progressivement avec une adaptation des plans de protection.

A court terme, les colonies de vacances auront lieu comme prévu à Château d'Oex et au chalet du Bois du Moulin aux Monts-de-Pully. Ces prestations permettront à environ 130 enfants de bénéficier d'activités de loisirs cet été. Parallèlement, les activités du Passeport Vacances seront assurées en juillet et en août 2021. L'Espace Jeunes ne devrait pas rouvrir avant la fin de l'année 2021. Une réorganisation et un nouveau projet pédagogique sont à l'étude pour une réouverture et un accueil des jeunes courant 2022.

A plus long terme la Municipalité souhaite consolider sa politique envers les jeunes dans le cadre d'une politique globale de cohésion sociale. Dans ce contexte, un plan directeur de la cohésion sociale a été élaboré durant le premier semestre 2020, dont je vous ai déjà indiqué les différents éléments.

1.6 Conclusion

Bien que les enfants et les jeunes développent très peu voire aucun symptôme vis-à-vis de la Covid-19, il n'en reste pas moins que les impacts sur cette frange de la population sont importants. Face à ce constat, la Municipalité tant à répondre au mieux à cette situation. A moyen terme, elle souhaite élargir son activité auprès des jeunes afin d'appréhender leurs besoins de manière optimale.

Ma troisième et dernière intervention qui sera beaucoup plus courte

Certains membres de ce Conseil ont été élus comme représentants dans différentes associations intercommunales jeudi passé. Trois d'entre elles auront des assermentations la semaine prochaine. L'information n'est peut-être pas arrivée jusqu'à certains d'entre vous. Afin d'être sûr que vous soyez présents, je vous communique ces dates : pour l'ASEL, la date de l'assermentation est fixée le lundi 28 juin, à 17h au Forum de Savigny ; pour l'ORPC, même jour, même lieu, mais à 19h ; et troisième association qui est la RAS, pour la régionalisation de l'action sociale, l'assermentation aura lieu le mercredi 30 juin, à 17h, à la Maison de commune de Forel.

J'en ai terminé Madame la Présidente.

La Présidente :

Merci beaucoup, M. le Municipal Chevallaz.

Je vous rappelle que toute remarque de l'Assemblée sur les communications qui viennent de vous être faites pourra être faite en fin de séance au chapitre des « Divers ».

Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à ce stade ou est-ce que je peux poursuivre ?

M. Nicolas LEUBA, Municipal, demande la parole :

Comme vous l'avez annoncé, Mme la Présidente, nous avons eu le privilège d'inaugurer ensemble en fin d'après-midi avec la commission ad hoc, ce parc sportif et de loisirs du Quai Milliquet. Vous recevrez demain le communiqué de presse, je ne vais pas rentrer plus dans les détails, si ce n'est que je tiens à remercier les associations sportives qui ont participé pour des démonstrations, que ce soit le volley, que ce soit la pétanque, le fitness il y en avait moins, mais tout le monde était là, c'était un véritable

moment de bonheur et je me réjouis de vous retrouver là-bas pour des activités sportives. Merci beaucoup.

La Présidente :

Merci beaucoup, M. le Municipal Leuba.

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

Lors de la dernière séance du Conseil communal du 5 mai 2021, les conseillers Jean-Luc Duvoisin et Dimitri Simos ont déposé une interpellation au sujet de la circulation motorisée sur la route d'accès au stand de Volson, dans le but de préserver les salamandres, qui sont écrasées par les différents véhicules circulant sur cette route. La Municipalité a le plaisir de répondre comme suit à cette interpellation :

La création de nombreux biotopes depuis 2016 favorise l'accroissement du nombre de salamandres dans les forêts de Pully. En effet, des groupes de biologistes ont déjà pu observer des centaines de larves de salamandres aux abords du biotope de Volson notamment. La Commune veille de manière générale à la préservation des biotopes et des animaux protégés, comme la salamandre. Menant une politique axée sur la biodiversité, elle accueille cette intervention avec bienveillance. Pour rappel, le passage des voitures avait déjà été interrompu au début des années 2000, entre le chemin du Stand à Pully et la route de Burenos sur la Commune de Belmont. Ceci dans le but de préserver les salamandres, deux barrières avaient été posées de part et d'autre du pont qui enjambe la Paudèze. Toutefois, des voitures continuent cependant de circuler légalement jusqu'à la rivière, vers le Stand, pour se parquer. Préalablement, il faut savoir que le chemin du Stand depuis son entrée dans la forêt n'est pas un sentier forestier, mais une route du domaine public. Elle permet d'accéder donc au refuge et au stand de Volson, qui est lui mis en location. Aux abords du bâtiment du stand de tir et du refuge, 42 places de parc sont à disposition des utilisateurs du refuge, du stand de tir et des nombreux promeneurs. Suite à une demande d'un citoyen biologiste s'inquiétant de la mortalité des salamandres à cet endroit, un groupe de travail a tout de même été constitué en mars 2020, pour étudier la question. Nous reconnaissons toutefois que jusqu'au dépôt de l'interpellation, aucune solution n'avait été concrètement proposée. En début d'année 2021, ce groupe de travail constitué d'un biologiste, des forestiers-bûcherons de la DDGS et de la Police Est-Lausannois a repris ce sujet et travaille actuellement sur une stratégie globale qui comprend, non seulement le secteur de Volson, mais aussi d'autres endroits, comme par exemple le chemin des Cerisiers où ce problème de la sauvegarde des salamandres est également avéré. Nos réponses aux deux questions posées par les interpellants sont les suivantes :

1) Quelles sont les solutions proposées par le groupe de travail ?

Dans un premier temps, comme le veut l'interpellation, une restriction du trafic des véhicules motorisés, des deux-roues et des engins assimilés, sera mise en place d'ici l'automne 2021. Elle permettra d'éviter la circulation sur le chemin du Stand durant la nuit, période propice à l'apparition des salamandres. Une exception devra toutefois être mise en place de manière appropriée pour les utilisateurs du refuge. Dans un deuxième temps, la pose de barrière tout au long du chemin devrait permettre de récupérer les amphibiens dans des seaux, de mettre ces derniers en sécurité et d'effectuer ensuite un comptage pour mesurer l'ampleur du problème. Et enfin, si nécessaire, une troisième phase consistera en la création d'un crapauduc tous les 10 à 15 mètres. Toutefois, bien sûr, cette mesure nécessitera un crédit, qui le cas échéant sera soumis au Conseil communal, et il vous appartiendra de décider si cette mesure doit être prise.

2) Est-ce envisageable de fermer l'accès au Stand au printemps et en automne durant les périodes de migrations des salamandres ?

J'ai déjà répondu à cette question. Oui, il est envisageable de restreindre la circulation, sous réserve toutefois d'exceptions bien strictes, aménagées uniquement pour les utilisateurs du refuge qui seront bien informés sur la problématique.

Je vous souhaite une bonne soirée. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup, Mme la Municipale Masméjan, pour cette réponse complète.

Je rappelle encore une fois que des remarques de la part de l'Assemblée sur ces réponses pourront être faites en fin de séance au chapitre des « Divers ».

Avons-nous terminé avec les communications de la Municipalité ? Si c'est le cas, je vais poursuivre.

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 26 mai dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 10 et 12-2021 que nous traiterons tout à l'heure. Les brochures du rapport de Gestion pour le préavis 11 et celles des comptes 2020 pour le préavis 12 vous ont été envoyées par courrier postal. Les rapports de la commission de gestion et de la commission des finances vous ont quant à eux été envoyés par courrier électronique, respectivement le 8 et le 14 juin. Tous les délais réglementaires pour l'envoi de ces documents, notamment celui de l'art. 110 al. 1, ont ainsi été respectés.

J'ai une modification à proposer pour notre ordre du jour. Nous avons reçu entre temps les rapports de trois commissions, celui de la Commission des affaires régionales et intercommunales, celui de l'Association de Sécurité Est Lausannoise et celui du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. Lors de l'établissement de l'ordre du jour ces rapports avaient été omis et je remercie chaleureusement les trois rapporteurs pour la célérité avec laquelle ils ont écrit ces rapports afin que nous puissions encore les abordés ce soir. Je vous propose donc de les rajouter aux points, 4, 5 et 6 de notre ordre du jour, ainsi l'actuel point 4 des propositions individuelles devient le point 7 et l'actuel point 5 des divers devient le point 8.

Une conseillère ou un conseiller s'oppose-t-il à cet ordre du jour ou est-ce qu'il y a une remarque à formuler ?

Si ce n'est pas le cas et je considère donc cet ordre du jour avec la modification proposée comme adopté et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets et au point 1 de cet ordre du jour.

2.1. Préavis 10-2021 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021, 1^{ère} série – Crédit demandé CHF 147'300.00

La Présidente :

Ceci étant dit, je vous propose donc de passer au point 1 de notre ordre du jour et avec le préavis 10-2021. J'invite donc Mme Anne Schranz, rapportrice pour la Commission des finances à présenter et commenter le rapport de ladite commission.

Mme Anne SCHRANZ :

Ces derniers crédits supplémentaires de la législature ne manquent pas de sel, puisque ce rapport profite de se pencher en détail sur la gestion de notre silo en hiver. Cela dit et sans insister sur le reste du rapport, la Commission des finances vous proposer d'accepter ces conclusions, qui sont les mêmes que celles du préavis et que je ne relirai pas. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup, Mme Schranz.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière pour cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote sur l'entrée en matière, je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière, de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à l'unanimité que vous venez d'approuver l'entrée en matière pour ce préavis.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur le préavis 10-2021 et ses conclusions.

A qui puis-je donner la parole ? Si la parole n'est pas demandée la discussion est close, et nous pouvons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 10-2021, telles qu'elles sont affichées sur l'écran et que je vous lis :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 10-2021 du 31 mars 2021,
vu le préavis de la Commission des finances
décide

1) d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2021, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 147'300.00.

Je prie celle et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie du carton orange.

C'est donc à l'unanimité que vous venez d'approuver les conclusions du préavis 10-2021.

Je remercie beaucoup Mme Schranz et je la prie de regagner sa place.

2.2. Préavis 11-2021 Rapport de gestion 2020

Nous pouvons passer au point 2 de notre ordre du jour.

En préambule, je vous rappelle la procédure que nous allons suivre concernant, premièrement, le préavis 11-2021 qui n'est autre que le rapport de gestion 2020 et, deuxièmement, le préavis 12-2021 qui porte sur les comptes 2020.

Conformément à l'art. 117 de notre règlement, nous allons délibérer séparément sur la gestion, au point 2 de l'ordre du jour, et sur les comptes, au point 3 de l'ordre du jour.

Il ne sera pas donné lecture des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Les présidents les commenteront éventuellement et livreront seulement leurs conclusions.

La discussion portera successivement sur chacun des chapitres du rapport de la Municipalité. En cas de désaccord entre la Commission et la Municipalité, nous voterons même si la discussion n'est pas demandée. A l'inverse, en l'absence de désaccord, nous voterons uniquement si la discussion est demandée.

Lorsque la discussion concerne une observation, le vote porte sur l'acceptation ou le refus de la réponse de la Municipalité. En revanche, il n'y a pas de discussion sur les vœux émis par les commissions.

En résumé, nous allons délibérer séparément sur la gestion et les comptes, puis, la délibération se terminera par un seul vote sur les conclusions des deux rapports dans leur ensemble : gestion et comptes.

Nous passons donc au traitement du rapport de gestion en commençant par entendre le président de la Commission de gestion, M. Dominique Favre que je prie de bien vouloir venir à la tribune nous apporter ses commentaires sur le rapport de gestion 2020 et sur le travail de la Commission.

M. Dominique FAVRE :

Le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice a été transmis à l'ensemble des conseillers le 8 juin 2021 par courriel et j'espère que sa lecture a été plaisante et instructive. Ce document est le dernier de l'actuelle Commission de gestion et je tiens à remercier tous les collègues qui ont fourni un grand travail ces dernières années. Plus de 18 séances de commission et de sous-commissions ont été nécessaires pour analyser la situation et établir ce rapport. Les thèmes transversaux étudiés sont 2 sujets d'actualité : la Covid 19 avec ses conséquences sur l'administration communale et les prestations offertes à la population et le référendum sur le taux d'imposition avec les mesures prises par la Municipalité pour réduire les charges maîtrisables. La Commission a travaillé par sous-commissions, une sous-commission par dicastère, par rapport à la consolidation des rapports des sous-commissions. L'examen de l'exécution et des décisions prises par le Conseil et la Municipalité, ainsi que les inspections ont montré l'excellent travail fourni par l'administration. Les résultats concrets sont trois vœux et une observation. La Municipalité a répondu en date du 5 mai 2021. Les réponses montrent une préoccupation commune entre la Commission et la Municipalité et feront l'objet de discussions lors de la prochaine séance de la Commission de gestion cet automne. La Commission propose au Conseil communal d'approuver les conclusions du rapport soit approuvé la gestion de l'exercice 2020 et donné décharge aux organes responsables. Je reste à disposition pour les éventuelles questions.

La Présidente :

Merci beaucoup, M. Favre.

Je souhaite aussi remercier les commissaires pour le travail effectué, pour le compte rendu de leurs investigations qui figurent dans le rapport de la Commission de gestion. Je relève donc que la Commission de gestion a formulé trois vœux, ainsi qu'une observation. Comme dit précédemment, le Conseil ne délibère pas sur les vœux, la municipalité y a fourni des réponses et il appartient à la Commission de gestion d'en assurer le suivi. En revanche, le Conseil devra se prononcer sur les réponses apportées par la Municipalité aux observations. La Municipalité a fourni des explications dans son document du 5 mai 2021 que vous avez toutes et tous reçu.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière du préavis 11-2021 Rapport de gestion 2020. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

C'est donc à l'unanimité que vous venez d'approuver l'entrée en matière pour ce préavis 11-2021.

Je vais maintenant procéder de la manière suivante. Nous allons passer en revue le rapport de gestion de La Municipalité chapitre par chapitre dans l'ordre de la table des matières. Un chapitre sera adopté d'office si la discussion n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre.

Les observations de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité seront traitées dès que nous aborderons le chapitre consacré.

A la fin de l'examen du rapport de la Municipalité, j'ouvrirai une discussion générale sur la gestion et le rapport de la commission de gestion. Le vote sur les conclusions du rapport de la commission de gestion interviendra après l'examen des comptes 2020, conjointement avec le vote sur les conclusions du rapport de la commission des finances.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Si ce n'est pas le cas, je vous invite donc maintenant à prendre le rapport de gestion.

J'ouvre la discussion :

Chapitre 1 - Covid 19, p. 7-12

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 - Municipalité, p. 13-16

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 - Conseil communal, p. 17-24

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Chapitre 4 - Direction de l'administration générale, des finances
et des affaires culturelles, p. 25-64**

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 - Direction des domaines, gérances et sports, p. 65-80

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 6 - Direction des travaux et des services industriels, p. 81-100

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 7 - Direction de l'urbanisme et de l'environnement, p. 101-114

J'ouvre d'abord la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 1.6.4 de la Commission de gestion concernant la mise à jour et la publication de l'inventaire cartographié des places de jeux de la Ville.

Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. La réponse de la Municipalité est donc adoptée telle quelle.

La discussion se poursuit sur ce chapitre 7. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Chapitre 8 - Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, p. 115-150

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen des chapitres.

L'examen de la brochure « Rapport de gestion 2020 » est achevé. La parole n'ayant pas été demandée, je considère le rapport de la Municipalité comme accepté.

J'ouvre encore une discussion générale sur la gestion de l'exercice 2020 et le rapport de la commission de gestion. Si quelqu'un veut s'exprimer, je lui cède la parole. Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Je rappelle que le vote sur les conclusions du rapport de la commission de gestion interviendra après l'examen des comptes.

Je peux déjà remercier M. Favre, et le prie de regagner sa place.

2.3. Préavis 12-2021 Comptes 2020

La Présidente :

Je demande au président de la Commission des finances, M. Richard Pfister, de bien vouloir venir à la tribune pour nous apporter ses commentaires sur les comptes 2020 et sur les conclusions de la Commission des finances.

M. Richard PFISTER :

Vous avez bien sûr poursuivi avec attention le préavis très détaillé de la Municipalité, vous avez également eu l'occasion de voir l'essentiel des considérations de la Commission des finances et je vais donc me limiter à quelques éléments, qui sont en fait à la base du résultat, qui est comme vous le savez déficitaire de CHF 6,8 millions officiellement, mais c'est après avoir dissous une provision, qui avait été constituée l'année d'avant pour couvrir l'éventuel départ d'un contribuable délicat. Donc 3 millions là, plus 1,6 millions, qui n'est pas comptabilisé, c'est le décompte 2019 de la péréquation, ce qui fait que si on tient compte de ces 2 éléments exceptionnels, on a un déficit de l'ordre de 10 millions, c'est-à-dire à peu près équivalent à l'année d'avant. Ce résultat très défavorable est acquis malgré la bonne maîtrise des charges, dites maîtrisables, justement par la Municipalité et l'administration, elles méritent nos remerciements sur ce point. Les charges péréquatives font au net près de 73 millions, c'est à dire environ 52 points d'impôt. Alors vous voyez, sur les 71 qui resteraient à la Municipalité pour couvrir les besoins de la population pulliérane à proprement parlé. Rien du tout. Les charges maîtrisables sont stables, mais elles avaient fait un bond entre

2017 et 2018, pour se stabiliser maintenant autour des 90 millions. La marge d'autofinancement, après tout ça, est négative d'environ 5 millions, ce qui veut dire qu'on a dû emprunter 5 millions, non seulement pour les dépenses d'investissement mais également pour couvrir nos dépenses courantes. Cette marge d'autofinancement négative a entraîné une augmentation de la dette consolidée qui est désormais de CHF 135 millions. Cette dette, on pourrait la comparer au plafond d'endettement qui a été voté par ce Conseil au début de la législature et qui prévoyait 180 millions comme maximum, nous sommes donc à 135 millions à la fin de cette législature, peu ou prou. Nous savons déjà qu'à la fin de cette année, nous serons probablement à 160 millions, là on est encore dans la marge, mais que si la question de la facture sociale n'est pas résolue dans notre intérêt d'ici à 2022, et bien nous aurons un dépassement de ce plafond de 180 millions, qui va devoir donc être prochainement augmenté. Compte tenu de la bonne maîtrise des charges maîtrisables et de tous les éléments que nous estimons indépendants des capacités d'agir de la Municipalité et de l'administration, la Commission des finances à l'unanimité vous recommande d'adopter ces comptes déficitaires. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci beaucoup, M.Pfister.

Je remercie également tous les commissaires de la Commission des finances pour l'important travail effectué. Par ailleurs, je note que, dans son rapport, la Commission des finances n'a pas formulé d'observations ou de vœux appelant une réponse de la Municipalité.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière pour ce préavis 12-2021.

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant la main munie du carton orange.

C'est à l'unanimité que vous venez d'approuver l'entrée en matière pour ce préavis 12-2021 : Comptes 2020.

Nous allons maintenant procéder de la manière suivante :

J'ouvrirai d'abord une discussion de fond générale sur le préavis 12-2021 puis nous passerons en revue la brochure des comptes 2020 chapitre par chapitre, comme tout à l'heure pour la brochure du rapport de gestion.

Après cela, nous examinerons encore les comptes de la CISTEP que vous avez reçus en annexe au préavis sur les comptes.

Nous examinerons ensuite la brochure « Comptes 2020 - Analyses et commentaires », chapitre par chapitre également.

Enfin, au terme de ces délibérations, nous passerons au vote des conclusions des rapports des commissions de gestion et des finances, qui recommandent l'approbation des conclusions des préavis 11 et 12-2021, ces deux rapports étant pris dans leur ensemble lors de ce vote conformément à l'art. 117 al. 5 du règlement.

Un conseiller ou une conseillère est-il opposé à cette façon de faire ? Si ce n'est pas le cas, j'ouvre donc la discussion générale sur le préavis 12-2021. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Je vous propose de prendre maintenant la brochure « Comptes 2020 ». Nous allons passer en revue les pages de cette brochure chapitre par chapitre. Lors de chacune de vos interventions, je vous prie d'indiquer le numéro du poste concerné et la page où il se trouve.

J'ouvre la discussion :

1. Administration générale – pages 1 à 11

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

2. Finances – pages 12 à 16

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

3. Domaines et bâtiments – pages 17 à 22

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

4. Travaux – pages 23 à 31

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

5. Instruction publique et cultes – pages 32 à 39

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

6. Police – pages 40 à 42

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

7. Sécurité sociale – pages 43 à 45

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

8. Services industriels – pages 46 à 50

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Tableau comparatif – page 51

La parole n'est pas demandée. Ce tableau est adopté.

Bilan comparé au 31 décembre 2020 – page 52

La parole n'est pas demandée. Cette page est adoptée.

Divers fonds – page 53 à 56

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont adoptées.

Divers engagements hors bilan – pages 57 et 58

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont adoptées.

Pages bleues

Je passe aux pages bleues et rappelle que ces pages sont là à titre d'information, elles n'ont pas à être adoptées, mais vous pouvez y apporter vos commentaires ou poser des questions.

Comptes par nature pages 57 à 62

La parole n'est pas demandée.

Statistique des charges et revenus par nature – page 63

La parole n'est pas demandée.

Les Comptes de la STEP – pages 64 à 66

La parole n'est pas demandée.

Evolution comparative des impôts – pages 67 à 70

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments locatifs – pages 71 à 76

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments administratifs – pages 77 à 86

La parole n'est pas demandée.

Collèges – pages 87 à 89

La parole n'est pas demandée.

Tableau des dépenses d'investissements – pages 90 à 91

La parole n'est pas demandée.

Plan des investissements 2020 à 2024 – pages 92 à 104

La parole n'est pas demandée.

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole par rapport à l'ensemble de la brochure ? Si ce n'est pas le cas, je considère l'examen de la brochure « Comptes 2020 » comme achevé. Cette brochure n'ayant donné lieu à aucune discussion, elle est adoptée telle quelle.

Comptes 2020 de la CISTEP

Par rapport à cet annexe, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole?

La parole n'est pas demandée. Ces comptes sont donc adoptés.

Comptes 2020 - Analyses et commentaires

Nous passons maintenant à la brochure « Comptes 2020 - Analyses et commentaires » qui condense et analyse les chiffres détaillés que nous venons de passer en revue.

Comme pour la brochure précédente, nous allons tout d'abord examiner les pages blanches de cette brochure, chapitre par chapitre. Un chapitre sera adopté d'office si la parole n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Quant aux pages bleues de la brochure, elles sont informatives et n'ont pas à être adoptées mais vous pouvez y apporter vos commentaires.

J'ouvre la discussion sur les pages numérotées en chiffres romains :

Commentaire général - page I - II

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Bouclement des comptes 2020 - page II

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Analyse du résultat des comptes 2020 - pages III et IV

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Emprunts à moyens et longs termes - page V et page VI

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Dépenses d'investissements en 2020 - page VII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Fonds de réserves, fonds divers - page VII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Effectif du personnel communal fixe - pages VIII à XII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Effectif du personnel régional - page XIII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Nous passons aux pages bleues de la brochure. Elles sont aussi présentées à titre d'information mais vous pouvez apporter vos commentaires ou poser des questions.

Bilan - pages 1 à 14

La parole n'est pas demandée.

Situation des investissements - pages 14 à 24

La parole n'est pas demandée.

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation en 2020 - pages 25 à 28

La parole n'est pas demandée.

Le détail des Comptes 2020 par nature - pages 29 à 35

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen de cette brochure. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole sur l'ensemble de la brochure ?

L'examen de la brochure « Comptes 2020 - Analyses et commentaires » est achevé. Cette brochure n'a donné lieu à aucune discussion, elle est adoptée telle quelle.

Je donne encore la possibilité de s'exprimer sur les conclusions des préavis 11 et 12-2021 auxquelles se sont ralliés respectivement la commission de gestion et la commission des finances. Est-ce que la parole est demandée sur ces conclusions ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de nos délibérations sur la gestion 2020 et les comptes 2020. Nous pouvons donc procéder au vote final sur les rapports des commissions de gestion et des finances.

La Commission de gestion conclut son rapport en vous invitant à :

1. approuver la gestion de l'exercice 2020 ;
2. donner décharge aux organes responsables.

La Commission des finances conclut son rapport en vous invitant à :

1. approuver les comptes 2020 et donner décharge aux organes responsables ;
2. approuver les comptes 2020 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne.

Les conseillères et conseillers communaux qui acceptent les conclusions des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances sont priés de lever leur carton orange.

Les conclusions des rapports de la commission de gestion et de la commission des finances sont acceptées à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, je remercie la Municipalité, les chefs de services et l'ensemble de l'administration communale pour la qualité du travail effectué, la bonne gestion des affaires de la Commune tout au long de l'année passée sous revue, c'est-à-dire l'année 2020. Notre reconnaissance va aussi à la Commission de gestion et à la Commission des finances pour le gros travail accompli durant cette législature.

Je remercie M. Pfister et le prie de regagner sa place au sein de l'assemblée.

2.4. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Vous avez reçu le rapport de la Présidente de la CARI, Mme Nadia Privet, Mme Privet, souhaitez-vous commenter ou compléter votre rapport ? Ce n'est pas le cas.

Nous ne sommes pas en présence d'un préavis mais d'une présentation des travaux par la Commission, vous n'aurez donc pas à vous prononcer. Par contre, vous pouvez bien évidemment vous exprimer sur ce que vous avez lu dans ce rapport.

J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le rapport de la CARI ? Cela ne semble pas être le cas. Je clos donc la discussion et je remercie chaleureusement Mme Privet pour son rapport, dont nous avons pris acte.

2.5. Rapport d'un(e) délégué.e du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois

Vous avez reçu le rapport de Mme Schranz, porte-parole de nos délégués dans cette association, Mme Schranz, souhaitez-vous commenter ou compléter votre rapport ? Ce n'est pas le cas.

Comme toute à l'heure, nous n'avons pas à nous prononcer sur ce rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions.

J'ouvre la discussion sur ce rapport. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Si ce n'est pas le cas, je remercie Mme Schranz et je note que nous avons pris acte de son rapport.

2.6. Rapport d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Vous avez reçu le rapport de M. Gallay, porte-parole de nos délégués dans ce conseil intercommunal. M. Gallay, souhaitez-vous commenter ou compléter votre rapport ? Ce n'est pas le cas.

Encore une fois, nous n'avons pas à nous prononcer sur ce rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions.

J'ouvre la discussion sur ce rapport. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, je remercie M. Gallay et je note que nous avons pris acte de son rapport.

2.7. Propositions individuelles

La Présidente :

Comme je vous le disais en introduction, nous avons à traiter ce soir :

- l'interpellation de M. Michel Aguet « Interpellation concernant la prolongation du partenariat entre la Ville de Pully et Romande Energie SA », si elle est soutenue par 5 membres de notre assemblée.
- le postulat de Mme Valérie Bory Beaud « Réhabilitation du bassin du Port de Pully »
- le postulat de M. Frank Ducret « Configurations dangereuses de certains lieux à Pully. Demande d'interventions urgentes ».
- le postulat de M. Gérald Cuche et Mme Nadia Privet « Pour qu'une aide soit apportée aux commerçants, artisans et entreprises qui sont pénalisés par les travaux de requalification du centre ».

Je constate que ces trois postulats ont satisfait au délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traités aujourd'hui conformément à l'art. 67 al. 1 de notre règlement.

- l'interpellation de M. Franck Ducret « Etablissement du Plan d'affectation 'Vers-les-Moulins' », si elle est soutenue également par 5 membres de notre Assemblée.

2.7.1. Interpellation de M. Michel AGUET

« Interpellation concernant la prolongation du partenariat entre la Ville de Pully et Romande Energie SA »

Nous passons directement à la première interpellation, laquelle a besoin du soutien de 5 membres de notre Conseil pour pouvoir être développée, je demande à celles et à ceux d'entre vous qui appuyez cette interpellation de le manifester en levant leur carton orange ? Oui, il y en a suffisamment. Merci beaucoup.

Je peux donc demander à M. Aguet de développer son interpellation.

M. Michel AGUET

Effectivement, je ne vais pas vous relire cette interpellation, mais peut-être vous donner juste dans quel contexte elle a été déclenchée, si vous voulez. Tout d'abord, vous savez que la facture d'électricité, c'est toujours quelque chose que l'on considère comme

assez complexe et avec l'ouverture des marchés, c'est encore plus complexe, il y a des lignes, des lignes et des lignes. Simplement peut-être vous rappelez qu'on peut simplifier la chose, je ne veux pas vous donner un cours complet, bien évidemment, ce n'est pas l'objectif ce soir, mais vous rappelez qu'une facture d'électricité comporte 3 grandes composantes, tout d'abord l'énergie c'est les kilowattheures, c'est ce qui permet de chauffer, d'éclairer et autres, et deuxièmement, il y a le transit de l'énergie sur les lignes électriques et les câbles et, finalement, il y a les taxes. Il y a des taxes fédérales, la TVA entre autres, mais il y a des taxes aussi sur l'avenir énergétique, il y a des taxes cantonales et il y a des taxes communales entre autres pour Pully, c'est une taxe sur l'éclairage public. Maintenant, ce qu'il faut savoir dans ces 3 composantes, c'est que la composante d'énergie est en marché libre. C'est à dire qu'il y a une bourse européenne de l'énergie et là, le prix est défini par cette bourse européenne. C'est un marché libre. Par contre, le transit de l'énergie, on appelle ça les timbres. Si vous voulez faire l'analogie, on peut penser aux CFF, où vous savez qu'il y a les rails d'un côté et puis il y a les locomotives et les wagons qui circulent sur ces rails. Eh bien, il y a une séparation aujourd'hui, en français cela s'appelle london line, c'est en fait une vision de l'ouverture du marché, est-elle bonne ou mauvaise, ça je ne vais pas prendre position là-dessus, ce n'est pas mon but. Alors, historiquement, on peut dire que jusqu'en 2007 environ, l'électricité à Pully était délivrée par EOS qui était la compagnie entre autres des barrages en Valais et les SI de Lausanne. Dès 2007, suite à une motion que j'avais présentée à l'époque, correspondant à l'ouverture partielle du marché de l'électricité, c'est-à-dire les grands comptes, plus de 500'000 kWh, donc c'est des factures de plus de CHF 100'000.- et ça, il est clair qu'à Pully, il n'y a pas beaucoup de cas de ce type. C'est plutôt des consommateurs individuels de petites quantités. Mais, à ce moment-là, il y avait déjà un changement complet, puisqu'EOS était remplacé par Swissgrid, le réseau national d'électricité et on a décidé, la Commune a décidé par un préavis, je précise, de 54 pages à l'époque, d'entrer dans la société RECom, c'est donc la Romande Energie SA qui a créé une entité où il y avait plusieurs actionnaires, une bonne dizaine, si je me rappelle bien. Alors, je dirais, devant quelles nouvelles données on est encore aujourd'hui, eh bien on nous dit dans une communication qui a été déposée sur nos tables lors de la dernière séance, que cette société RECom va être liquidée, puisqu'il y a de moins en moins d'actionnaires. Mais, effectivement, nous en faisons toujours partie, si je me rappelle bien c'est une somme de CHF 200'000.- que nous avons mis à l'époque pour rentrer dans cette société. Donc, mes questions, que je ne vais pas répéter, il y en a 6, et vous avez tous pu les voir, c'est une réflexion qui fait, à terme, ce marché s'ouvre progressivement et la façon de gérer les clients, la facturation entre autres, qui est assez complexe doit évoluer avec l'évolution de la législation. Voilà en ce qui me concerne, je n'en dirais pas plus et évidemment, je me réjouis d'entendre la réponse du Municipal Marc Zolliker.

La Présidente :

Merci, M. Michel Aguet.

Je me tourne vers la Municipalité, souhaite-t-elle répondre immédiatement ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

L'interpellation de M. le Conseiller Michel Aguet nous étant parvenue à la fin du mois de mai déjà, la Municipalité peut y apporter une réponse ce soir.

Monsieur le Conseiller Aguet pose six questions qui nécessite parfois des réponses très techniques et exhaustives, vous m'en excuserez d'avance et je peux y répondre comme suit :

Question 1 Dès 2023 la Société Romande Energie Commerces (REC) cessant ses activités, la Municipalité de Pully a matérialisé une nouvelle collaboration avec Romande Energie sous la forme de deux contrats : ce choix a-t-il fait l'objet d'analyses de variantes ? Quelle est la teneur des contrats ?

Notre réponse est la suivante : dès 2019, quand se dessinait une fin possible du modèle de REC, la Municipalité a travaillé sur deux fronts, en parallèle. Sur le premier front, elle a travaillé en étroite collaboration avec Romande Energie et les autres actionnaires de REC afin de rechercher un nouveau modèle de collaboration permettant de conserver les avantages du partenariat existant tout en l'améliorant. Sur le deuxième front, appuyée par différents bureaux de conseil, elle a analysé et comparé les différentes options qui s'offraient à elle, en termes généraux d'abord de positionnement dans le marché de l'électricité, puis, en fonction de la stratégie arrêtée, elle a comparé différentes solutions de partenariat pour atteindre ses objectifs. Au terme de cet exercice, la Municipalité est arrivée à la conclusion que le partenariat avec Romande Energie, dans la nouvelle mouture conçue avec les partenaires de REC, était la meilleure, que ce soit sur le plan financier, organisationnel ou stratégique.

En ce qui concerne les contrats conclus avec Romande Energie, ils ont une teneur tout à fait classique pour ce type de documents. Le premier, M. le Conseiller Aguet en a parlé, porte toujours sur la gestion déléguée de la clientèle, il remplace le contrat actuel avec, pour Pully, plusieurs avancées positives : de meilleurs prix par exemple, mais aussi une plus grande flexibilité, qui permet à Pully, si elle le souhaite, de commercialiser son énergie sous sa propre marque. Vous savez que pour le moment, vous recevez des factures avec le libellé Romande Energie et Pully, on pourrait aussi indiquer uniquement Pully si on le voulait, mais cela coûterait relativement cher. Le second contrat porte sur l'approvisionnement, c'est déjà le travail que fait la Société REC actuellement, sur l'approvisionnement en électricité. Par ce contrat, Romande Energie s'engage, contre rémunération évidemment, à fournir à Pully l'énergie nécessaire à l'approvisionnement de ses clients à partir de 2023, puisque notre contrat avec REC se termine fin 2022.

Question 2 L'affirmation selon laquelle : « Pully sera en mesure de proposer des tarifs plus attractifs à sa clientèle tout en améliorant ses marges » interroge pour le moins, sachant que plus le volume d'énergie électrique « tradée » diminue, plus les prix sont élevés ?

Plusieurs facteurs expliquent que Pully sera en mesure de proposer des tarifs plus attractifs et d'améliorer ses marges. Concernant les tarifs d'abord. Dans le modèle REC actuel, des tarifs uniformes sont proposés à l'ensemble de la clientèle des différents partenaires de REC. Cette énergie comprend pour une part des productions propres issues des moyens de production d'électricité dont certains partenaires sont propriétaires. On peut avoir des barrages, on peut avoir des centrales qui produisent l'électricité. Or, cette énergie est aujourd'hui produite à un coût plus élevé que le prix du kWh moyen sur le marché. En reprenant à son compte la vente d'électricité dès 2023, Pully sera à même de s'alimenter entièrement sur le marché et de proposer ainsi à ses clients des tarifs plus proches des prix de ce même marché, soit, dans les conditions actuelles, des tarifs plus bas. Concernant les marges, ensuite. Dans le cadre réglementaire actuel, les marges sur la vente d'électricité ne sont calculées qu'en fonction d'un seul facteur : les coûts de la gestion de la clientèle. Comme ce coût va substantiellement diminuer dès 2023 grâce aux nouvelles conditions négociées entre Romande Energie, Pully et les autres partenaires restants, la marge augmentera d'autant.

Question 3 Sachant que dès 2023 un chiffre d'affaires de l'ordre de CHF 3,7 millions par an figurera à nouveau sur les comptes de la Commune de Pully, quelle est la position de la Commission des finances ?

Les charges et recettes de la vente d'électricité réapparaîtront dans les comptes de la commune dès 2023. C'est donc dans le cadre du processus d'élaboration et de validation du budget 2023 que la Commission des finances s'exprimera à ce sujet. Je vous rappelle quand même à ce sujet que c'est des comptes qui doivent être équilibrés, donc les dépenses correspondent aux recettes très exactement.

Question 4 Qu'en est-il des parts d'actions de la Commune de Pully dans REC ?

La part des actions de Pully se monte à CHF 150'000.-. Les travaux de dissolution de la société REC sont en cours actuellement. Au terme de ces travaux, Pully encaissera par rapport à la valeur de liquidation de la société, un montant proportionnel à sa participation dans cette société, soit un peu plus d'un pourcent, on a une très petite participation. Il est encore trop tôt à l'heure actuelle pour articuler un montant fiable à ce sujet.

Question 5 Il est fait mention d'un « partenariat évolutif avec Romande Energie dans les services énergétiques ». Est-ce le rôle d'une commune d'aliéner son territoire à un seul prestataire en contradiction avec le principe de la liberté de la concurrence ?

Le partenariat que la Municipalité entend développer avec Romande Energie s'articule autour du développement non pas de prestations ou de services énergétiques fournis par Romande Energie, mais d'outils, en particulier d'outils digitaux, qui permettront au citoyen d'entrer en contact avec des sociétés et artisans locaux proposant des services énergétiques sans préférence pour l'un ou pour l'autre. Selon ce modèle, Romande Energie ne sera pas plus favorisée qu'une autre société pour proposer des services énergétiques, tels que par exemple des audits, la pose de bornes de recharge pour les voitures électriques ou des panneaux solaires photovoltaïques, ou encore des solutions de rénovation énergétique. Ce modèle ne restreint pas, mais au contraire, il stimule la concurrence.

Question 6 Au vu de toutes ces interrogations et, pour la bonne forme, cette nouvelle situation ne doit-elle pas faire l'objet d'un préavis de régularisation ?

La Municipalité a analysé en détail cette question, en confiant ce travail à son service juridique et à son service des finances.

S'agissant de la question de la reprise sur les comptes de la Commune des activités de vente d'énergie et de l'adjudication des deux contrats à Romande Energie, dans la mesure où les charges et recettes correspondantes n'apparaissent pas au bilan mais sur les comptes de fonctionnement de la Commune, c'est en pratique lors du vote des budgets 2023 et suivants que le Conseil communal se prononcera sur l'octroi des moyens nécessaires au financement de ces activités et prestations, conformément à l'art. 101 du Règlement du Conseil communal (ci-après RCc).

Les charges liées au financement de la gestion déléguée selon les nouveaux contrats avec Romande Energie s'assimilent à des dépenses courantes, et l'adjudication de ces prestations est de la compétence de la Municipalité. La gestion déléguée en cours par REC ou par exemple le ramassage des déchets sur la Commune de Pully par la Société

OPEO sont des exemples de marchés importants, portant sur des sommes importantes qui ont été adjugés par la Municipalité sans consultation du Conseil communal.

S'agissant de la question de la dissolution de REC, l'article 16 al. 1^{er} ch. 6 du RCc (lequel reprend évidemment un article de la Loi cantonale sur les communes) prévoit que le Conseil communal est compétent pour délibérer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités. Pour de telles acquisitions ou adhésions, le Conseil peut accorder, on va le faire à nouveau cet automne, à la Municipalité une autorisation générale.

Le Conseil communal n'est ainsi compétent que pour la constitution d'une société commerciale (ou l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales) mais pas pour sa dissolution. En d'autres termes, une approbation du corps législatif n'est nécessaire qu'au moment où la Commune prend un risque financier, risque de l'argent, la dissolution d'une société s'accompagnant généralement d'une recette extraordinaire plutôt que d'une dépense, l'approbation de l'organe législatif n'a pas été jugée nécessaire par le législateur.

En conclusion, les décisions prises autour de la renégociation du partenariat avec Romande Energie sont bien de la compétence de la Municipalité et je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal Zolliker.

Je me tourne vers M. Aguet, auteur de l'interpellation, êtes-vous satisfait de la réponse de la Municipalité ?

M. Michel AMIGUET :

Effectivement, je suis satisfait de la réponse de la Municipalité et je remercie M. Zolliker pour sa réponse très complète et je peux tout à fait admettre la conclusion qui en a été tirée concernant la non nécessité, en tout cas momentanée, de faire un préavis de régularisation.

La Présidente :

La secrétaire a besoin de votre interpellation avec votre signature. Cela sera le cas également pour les postulats qui vont suivre et pour la dernière interpellation. La secrétaire a besoin de vos différents documents avec vos signatures, s'il vous plaît. Merci d'avance.

2.7.2. Postulat de Mme Valérie Bory Beaud

« Réhabilitation du bassin du Port de Pully »

Nous pouvons donc poursuivre, toujours au point 7 « Propositions individuelles »

Pour les trois prochains postulats, la procédure sera la suivante : nous entendrons dans un premier temps successivement l'auteur du postulat, puis la Municipalité, puis enfin la Présidente sur la proposition ; comme le veut l'art. 68 al.1 de notre règlement.

Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle du postulat.

Nous passerons ensuite à la discussion et au vote sur l'une des deux possibilités suivantes prévues par l'art. 68 al. 2 de notre règlement et choisie par le, la ou les postulants :

Ces deux possibilités sont soit de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres présents le demande, soit de prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, avec une procédure de vote classique à la majorité.

J'invite donc Mme Valérie Bory Beaud à présenter son postulat.

Mme Valérie BORY BEAUD :

Voici mon postulat qui concerne le bassin au cygne du Port de Pully.

L'exposition au Quai Milliquet ce printemps, fruit d'une collaboration entre la Maison de la Rivière, l'Université de Lausanne, la Haute école du paysage de Genève et Pully, commune d'accueil de cette *Clim-Expo* a permis de mettre en avant les objectifs de la Municipalité pour lutter contre le réchauffement du climat et développer des zones de fraîcheur. Parmi les actions de Pully en faveur de l'environnement était inscrite la volonté du DUE de remettre en eau les fontaines. Je souhaite donc que le bassin à l'est du restaurant du Port de Pully, ornée de la sculpture Le Cygne du sculpteur Edouard-Marcel Sandoz, soit restauré. Sandoz est l'un des principaux acteurs du renouveau de la sculpture animalière et l'on a pu voir tout récemment au Musée cantonal des Beaux-Arts/Plateforme 10, son monumental *chien danois* en marbre gris.

Pourquoi restaurer ce bassin ? Il y a quelques années, le bassin où s'ébattait le grand cygne de Sandoz était partiellement démantelé, ses murets ratiboisés. Il fut rempli de terre et on y planta des fleurs. Ceci afin d'éviter de devoir en faire la réfection, comme il en ressortait des propos de M. Martial Lambert, alors Municipal du dicastère de l'urbanisme et de l'environnement. La Commission de gestion s'en était émue, en vain, et avait émis divers vœux pour le suivi des œuvres d'art dans l'espace public. Le Cygne que le sculpteur avait conçu indissociable de son élément, se retrouve bêtement planté au sec. Il est temps de rendre justice à l'artiste et de réhabiliter ce superbe point d'eau. J'invite la Municipalité à prendre des mesures pour réhabiliter ce bassin et je l'en remercie.

La Présidente :

Merci, Mme la Conseillère Bory Beaud.

Je passe maintenant la parole à la Municipalité.

M. Nicolas LEUBA demande la parole :

Je remercie tout d'abord Mme la Conseillère communale Valérie Bory Beaud qui m'a transmis son postulat pour la réhabilitation du bassin du cygne.

La réhabilitation du bassin du cygne nécessiterait l'assainissement de ses fondations qui ont été détériorées par les racines des arbres alentours. La suppression de nombreuses et importantes racines serait nécessaire et aurait pour conséquence une atteinte considérable à la santé et la survie de ces arbres. Il nous semble, dès lors, inopportun de les sacrifier. L'étanchéité du bassin serait à refaire complètement ainsi que toutes les techniques et les évacuations. La profondeur actuelle dudit bassin ne correspond plus aux normes de sécurité en vigueur et devrait être adaptée, si celui-ci est remis en eau. Le coût de ces travaux serait vraisemblablement très élevé. De plus, la maintenance nécessiterait l'utilisation régulière d'une grande quantité d'eau potable (entre 10 et 15 m³) et un entretien accru pour éviter l'apparition d'algues sans devoir utiliser des produits nocifs pour l'environnement. Pour toutes ces bonnes raisons, la Municipalité a décidé il y a plus d'une dizaine d'années de renoncer à la rénovation de ce bassin et de le transformer en bac planté. Les plantes à l'intérieur du bassin ont été choisies de façon

à ce que les structures et les coloris représentent le milieu naturel d'un cygne aux abords d'un plan d'eau, cygne d'ailleurs dont on dit qu'il est appuyé sur son aile gauche se lissant du bec ses rémiges droites, le lac étant juste à côté.

C'est pourquoi, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de classer sans suite ce postulat. Je vous remercie

La Présidente :

Merci, M. le Municipal.

Je dois me borner pour ma part sur la recevabilité formelle de ce postulat. Je constate qu'il est recevable, tant sur la forme que sur le fond. Je n'ai donc pas de remarque.

J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. En l'absence de discussion, il sera considéré comme recevable sur le plan formel.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur la recevabilité ? Ce n'est pas le cas, le postulat est donc considéré comme recevable.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, je me tourne vers la postulante, Mme Bory Beaud quant à la modalité du renvoi de votre proposition. Souhaitez-vous qu'elle soit renvoyée à une commission ou voulez-vous la renvoyer directement à la Municipalité ?

Mme Valérie BORY BEAUD :

Vu la réponse qui vient d'être faite par M. Leuba, que je remercie, j'aimerais bien renvoyer ce postulat à une commission pour qu'elle l'étudie d'un peu plus près.

La Présidente :

La postulante demande donc que son postulat soit renvoyé à l'examen d'une commission qui sera chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Pour ce faire, il faut le soutien d'un cinquième des membres présents. Nous sommes 75, il nous faut donc 15 conseillers présents d'accord de demander ce renvoi à une commission. Je remercie celles et ceux d'entre vous qui appuient ce renvoi à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, de le manifester en levant leur carton orange. Il y a 18 pour.

Je constate que je vous ai fait voter sur le renvoi à une commission avant d'avoir ouvert la discussion sur le fond. Je vais donc reprendre, mesdames et messieurs, la discussion sur le fond est ouverte. Est-ce que quelqu'un aimerait s'exprimer avant que nous revotions sur ce renvoi à une commission ? Ce n'est pas le cas.

Pour la bonne forme, je vous demande donc de revoter, s'il vous plaît, je remercie celles et ceux d'entre vous qui appuyez la proposition de renvoi de ce postulat à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de le manifester en levant leur carton orange ? Il y a 20 voix pour. Nous avons donc le nombre suffisant, le postulat est donc renvoyé à une commission. Le bureau désignera cette commission lors de sa prochaine séance et celle-ci fera son travail lors de la prochaine législature.

Je remercie Mme Bory Beaud et la prie de regagner sa place.

2.7.3. Postulat de M. Franck DUCRET

« Configurations dangereuses de certains lieux à Pully. Demande d'interventions urgentes ».

J'invite M. Frank Ducret a présenté son postulat.

M. Franck DUCRET

Comme vous avez pu le lire dans le texte de mon postulat, que je ne vais pas relire, le problème soulevé par mon intervention concerne des situations dangereuses que l'on peut rencontrer sur le territoire pulliéran. Plus particulièrement, celles que je décris dans le cadre du Centre Sportif de Rochettaz. Le premier cas relève de la configuration non réglementaire d'une barrière dite de protection, avec un risque d'accident grave. Pour l'instant il n'y a eu qu'un accident léger. Pour le deuxième cas, je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas du confort des membres du Tennis Club et des clients du restaurant, mais surtout du danger que représente pour les usagers du sentier, une configuration des lieux déficiente et dangereuse. Il faut préciser que ce parcours est un des rares sentiers pédestres répertoriés et balisés sur le territoire de la Commune de Pully, avec les petits écriteaux jaunes. La fréquentation journalière moyenne en pleine saison est d'environ 500 personnes, ce qui multiplie les risques de chutes et de blessures. C'est donc un danger public permanent. Je reviens maintenant directement aux conclusions de mon postulat, le soussigné demande à la Municipalité de bien vouloir intervenir de manière efficace et constructive sur les deux points suivants :

1. Mise en place d'une protection le long de la barrière située en bordure du chemin d'accès au parking du Centre sportif de Rochettaz
2. Reconstruction intégrale du sentier d'accès aux installations du Tennis-Club de Rochettaz dans le respect des usagers et de l'environnement.

Et, subsidiairement, le soussigné invite ou propose à la Municipalité d'établir une liste de toutes les configurations dangereuses qui se trouvent sur le territoire de la Commune de Pully, ceci dans un contexte similaire aux deux exemples exposés dans le présent postulat. Merci.

La Présidente :

Je vous remercie, M. le Conseiller Ducret.

Mme Lydia MASMEJAN, demande la parole :

Nous avons pris acte de ce postulat il y a déjà bien quelques jours, cela nous a donné l'occasion au service de M. Zolliker ainsi qu'au mien, de travailler ensemble pour formuler notre réponse.

Notre réponse est la suivante. Concernant la barrière du cheminement piétonnier menant au parking de Rochettaz. Concernant cette barrière qui longe le chemin d'accès au parking du Centre Sportif de Rochettaz, il n'existe aucune obligation légale de procéder à la mise en place d'un grillage. Toutefois, nous le ferons tout de même, ce qui permettra de sécuriser ce passage contre tous les risques de chutes. Les travaux seront financés au moyen du budget de modernisation du réseau routier.

Concernant la demande du cheminement piétonnier menant au club house du Tennis Club de Pully, je relève les termes de votre postulat, M. Ducret, en nous demandant d'intervenir de manière efficace et constructive. D'abord faut-il savoir si nous avons le droit d'intervenir sur ce chemin. En ce qui concerne ce cheminement qui relie le chemin de Rochettaz à l'entrée nord du club house, nous avons déjà parlé de cette question et nous avons déjà dit qu'il s'agit d'un chemin forestier. A ceux qui connaissent bien les problèmes de forêts, de protection des forêts, il faut savoir qu'il n'est pas possible de bétonner un chemin qui se trouve ainsi dans une zone de forêt. Donc l'efficacité

correspondant à cette demande n'est juste pas possible ici. Par contre, ce chemin forestier est actuellement toléré par l'inspecteur forestier, mais ne peut donc pas être régularisé. Nous rappelons qu'il est possible dans l'état actuel, de faire le tour par la route, ce qui fait un détour de 120 m. Les personnes à mobilité réduite peuvent être accompagnées en voiture jusqu'à l'entrée du club. Enfin, il faut savoir que le plan d'affectation « Vers-les-Moulins » traitera la problématique de la desserte nord du futur quartier, se situant à proximité du club house. La Municipalité a par ailleurs intégré à sa réflexion, la pérennisation d'un nouveau chemin d'accès, mais qui n'a rien à voir avec ce petit chemin forestier. Cela dit, concédant que ce petit chemin est toléré, nous allons effectivement rajouter quelques copeaux de bois et en faire en sorte que sa praticabilité soit légèrement améliorée. Pour ces raisons, la Municipalité n'entreprendra donc pas de travaux importants sur le cheminement, objet du présent postulat, sous réserve de quelques petits travaux, dont notamment le remplissage de copeaux. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La Présidente :

Merci beaucoup, Mme la Municipale.

Comme tout à l'heure, je me bornerai pour ma part à m'exprimer sur la recevabilité formelle de ce postulat. Je constate qu'il est recevable, tant sur la forme que sur le fond, je n'ai donc pas de remarque.

J'ouvre la discussion sur la recevabilité de ce postulat, en l'absence de discussion, il sera considéré comme recevable sur le plan formel. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur la recevabilité ? Ce n'est pas le cas, le postulat est donc considéré comme recevable, avant d'ouvrir la discussion sur le fond, oui, M. Dubois ?

M. Roland DUBOIS demande la parole :

Je relève que ce problème de sécurité ne se trouve pas seulement dans la région du Tennis Club, il existe aussi à bien d'autres endroits sur Pully, entre autres simplement le pont à travers l'avenue de Lavaux. A l'heure actuelle, sur le Canton de Vaud, les filières à l'horizontal sont totalement interdites, donc à un moment donné il faut prendre des précautions concernant les risques accrus dans certaines zones, même dans le cadre des collèges. Actuellement, de nombreux endroits ne répondent pas aux nouvelles données concernant la sécurité des enfants et je pense qu'il est maintenant absolument nécessaire de procéder à un contrôle complet des installations et des barrières sur la Commune de Pully. Je rappelle que la Commune de Lausanne a mis plus de CHF 400'000.- au budget pour effectivement rendre certaines balustrades de la Ville conformes aux nouvelles directives du BPA ou autres. Je pense que c'est absolument nécessaire de suivre les indications concernant la sécurité des enfants et d'envisager et de répertorier tous les risques sur la Commune de Pully.

Merci de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Dubois. Je ne voulais pas vous interrompre dans votre élan, votre remarque sera prise en considération pour la discussion sur le fond.

Nous sommes encore avant cela, c'est à dire à la discussion sur la recevabilité uniquement sur la forme du postulat, s'il n'y a pas de remarque sur la forme, je considère que le postulat est recevable et avant d'ouvrir la discussion sur le fond, avec la prise en considération de la remarque de M. Dubois, je me tourne vers le postulant, est-ce que vous souhaitez que votre demande soit renvoyée immédiatement à la Municipalité ou souhaitez-vous un renvoi à une commission ?

M. Franck DUCRET :

Personnellement, je pense qu'il faut l'adresser directement à la Municipalité. Il ne faut pas perdre de temps à mon avis, parce qu'il y a des situations qui sont vraiment délicates et dangereuses, mais bien sûr, il faut se rendre sur place pour s'en convaincre. Vous avez ici plusieurs personnes sans doute qui peuvent témoigner de la situation délicate de ce sentier et puis j'aimerais profiter aussi de dire à Mme la Municipale que le béton existe déjà sur place. Donc, mon but c'est d'améliorer la situation en évitant justement le béton, en le rendant plus forestier qu'il n'est aujourd'hui. Si on veut appliquer les directives cantonales, c'est le moment de le faire, parce que ce n'est pas le cas actuellement.

La Présidente :

Merci, M. Ducret

J'ouvre donc la discussion sur le fond. Je rappelle que le postulant souhaite un renvoi immédiat à la Municipalité, à qui puis-je donner la parole ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Juste pour préciser en cas de doute que l'intervention de ma collègue avait pour but de vous inviter à classer ce postulat sans suite, pour les deux raisons qui ont été invoquées, d'abord, même sans avoir une obligation, on mettra un treillis par précaution sur cette barrière, en relevant que fort heureusement depuis une cinquantaine d'années que cette barrière existe, il n'y a jamais eu d'accidents et en ce qui concerne le sentier, pour quand même connaître l'endroit, M. Ducret, je peux vous assurer qu'il n'est absolument pas dangereux, qu'il est praticable pour un piéton normalement constitué, qui ressemble, probablement même en mieux, à la plupart des sentiers forestiers de nos forêts, dans lesquelles je me balade également et pour le reste, je crois que c'est totalement inutile d'imaginer de perdre du temps à faire des inventaires de lieux accidentogènes, qui sont suivis jour après jour par les employés de l'administration des différentes directions. J'aimerais aussi relever pour terminer, qu'il y a une époque, pas si lointaine, que j'ai même connue, où quand il y avait des problèmes de ce genre, on téléphonait à l'administration, on faisait un e-mail en disant, écoutez, voilà, j'ai constaté à tel endroit, tel problème, merci de prendre cette question en compte, on ne faisait pas des postulats, je trouve c'est assez renversant de devoir faire des postulats pour des problèmes aussi basiques, qui peuvent se résoudre par un coup de téléphone entre personnes normalement constituées, ou, si le coup de téléphone est trop compliqué, par un petit e-mail disant, ben voilà, écoutez, j'ai vu ça, c'est très utile, nous sommes tous des pulliérans qui nous baladons dans Commune, vous et nous la Municipalité aussi, alors pour nous bien sûr c'est plus facile, quand on constate quelque chose on peut avoir accès directement aux services, si vous constatez quelque chose, mais n'attendez pas une séance du Conseil pour faire un postulat, même si politiquement c'est hyper génial, faites un petit mail, j'ai vu ça, est-ce que vous pouvez agir, faire une petite correction, merci beaucoup., cela sera beaucoup plus utile pour tous les pulliérans.

La Présidente :

Merci beaucoup, M. le Syndic.

J'aimerais avoir un petit peu de silence au sein de l'Assemblée, s'il vous plaît ! Je vous demande concentration et respect pour les personnes qui interviennent.

La discussion sur le fond est toujours ouverte. Est-ce qu'une personne souhaite-t-elle encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons donc passer au vote qui est de prendre en considération immédiatement la proposition et de la renvoyer à la Municipalité, je prie celles et ceux qui soutiennent le postulat de bien le manifester en levant leur carton orange ?

J'ai besoin de l'aide de mes scrutateurs, s'il-vous-plaît. Mesdames et messieurs, nous avons à nouveau encore une fois un problème de comptage. Je demande aux personnes qui sont contre ce postulat de bien vouloir à nouveau lever leur carton orange. Merci beaucoup.

Nous avons donc 22 voix pour, 42 voix contre et 5 abstentions. Vous avez donc décidé de classer ce postulat.

M. Frank DUCRET demande la parole :

Alors, je regrette vivement la prise de position de notre Conseil et en particulier les paroles de notre Syndic. Je constate en fait que la sécurité est quelque chose de banal et qui n'a pas de grande utilité aux yeux de certaines personnes. Je pense qu'il faut en effet attendre d'avoir des accidents plus graves pour intervenir. Merci pour votre position.

La Présidente :

Merci, M. Ducret.

Un peu de silence, s'il vous plaît. Il nous reste deux objets à traiter, je pense que nous pouvons avoir un peu d'égard les uns pour les autres. Merci beaucoup.

2.7.4. Postulat de Mme Nadia PIVET et de M. Gérald CUCHE

« Pour qu'une aide soit apportée aux commerçants, artisans et entreprises qui sont pénalisés par les travaux de requalification du centre ».

Je vous propose donc de passer au dernier postulat.

Je rappelle que ce postulat vous a d'abord été envoyé sous la forme d'une motion, puis transformé en postulat que vous avez reçu le 9 juin.

J'invite donc M. Cuche ou Mme Privet ou les deux, à venir présenter leur postulat. Je vois que M. Cuche s'avance.

M. Gérald CUCHE :

Il n'est pas dans mon intention de vous relire le postulat dont vous avez pu prendre connaissance. Après une année 2020 très difficile commercialement parlant pour beaucoup de nos commerces et artisans de notre centre de ville et alentours, ces derniers depuis quelques mois sont à nouveau pénalisés par des travaux de grande envergure qui vont s'étaler sur trois ans : surcharge de circulation durant plusieurs heures dans la journée, certains bus circulant en bidirectionnel, tout cela dans une rue de la Poste, dont plusieurs secteurs sont ou seront en travaux, diminution des places de parc. Ces diverses raisons parmi d'autres ont des influences négatives sur la fréquentation des commerces du centre-ville. Même si notre Municipalité avait déjà pris contact avec l'Association des commerçants, n'oublions pas que des mesures proposées par anticipation ne correspondent pas à la réalité des pertes financières déjà subies par certains de nos commerçants depuis le début de ces travaux. Les cosignataires de ce postulat demandent à notre Municipalité entre autres, d'étudier les propositions mentionnées dans ce postulat, rien n'étant rigide, comme par exemple dans les tranches horaires ou la demande de gratuité du parking, pour apporter une aide à ces commerces lourdement impactés, je vous recommande de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

La Présidente :

Merci, M. le Conseiller Cuhe.

Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer avant que je ne m'exprime moi-même sur la recevabilité de ce postulat ?

Encore une fois, je me bornerai pour ma part sur la recevabilité formelle de ce postulat. Je constate qu'il est recevable tant sur la forme que sur le fond, je n'ai pas de remarque.

J'ouvre la discussion sur la recevabilité du postulat conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. En l'absence de discussion, il sera considéré comme recevable sur le plan formel. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur la recevabilité ? Ce n'est pas le cas, le postulat est donc considéré comme recevable.

J'ouvre donc maintenant la discussion sur le fond, je rappelle que les postulants souhaitent un renvoi immédiat à la Municipalité. A qui puis-je donner la parole ?

Mme Simone COLLET demande la parole :

En effet, les petits commerces, artisans et entreprises du Centre, qui ont déjà terriblement soufferts pendant de longs mois des restrictions et des fermetures réitérées dues à la pandémie, ne peuvent pas, ne doivent pas subir à présent les effets des importants travaux qui se déroulent à leurs portes avec force et fracas, perturbations, déviations et autres pollutions, qui risquent fort de dissuader à nouveau une clientèle qui n'a que partiellement repris ses habitudes d'achat. Dès lors, le péril est grand de la voir se détourner définitivement de nos petits commerces et que nous nous retrouvions bientôt dans un centre-ville déserté, aux rideaux définitivement baissés. Nous soutenons les points sous chiffres 2 et 3 du postulat déposé par nos collègues, mais pensons cependant qu'un système de bons d'achat pour la population serait mieux à même d'attirer la clientèle vers nos petits commerces pour la fidéliser, voire d'en faire découvrir les charmes à celles et ceux qui ne les connaissent pas encore. A l'heure où les bouchons et les files interminables qui slaloment entre trous, tracks et barrières lassent nos citoyens les plus patients, une incitation à venir en automobile pour profiter gracieusement du Parking de la Gare ne semble pas pertinente, en attirant encore plus d'automobilistes dans le centre. A coup sûr, cet appel d'air favoriserait surtout la Migros, dont les clients n'auraient qu'à prendre l'ascenseur pour monter à l'étage faire leurs courses au supermarché, redescendre pour remplir leur coffre et repartir sans aucun bénéfice pour nos petits commerces. La grande distribution n'a pas besoin d'être subventionnée. Elle n'est pas à la peine et sert elle-même ses intérêts. En outre, l'horaire proposé ne tient pas compte de celui des restaurants, eux qui ont tout autant souffert, souffrent et souffriront encore pendant des mois, ne les excluons pas, mesdames et messieurs, d'une aide devenue indispensable, incluons-les dans le système des bons, car eux aussi méritent également et équitablement d'être soutenus. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci, Mme la Conseillère Collet.

M. Roland DUBOIS demande la parole :

Je soutiens les remarques qui ont été faites il y a un instant. Le groupe UDC tient à faciliter le passage de ce postulat. Toutefois, on a juste une petite remarque à faire concernant le point 1 pour favoriser l'accès au centre-ville pendant la durée des travaux, c'est d'offrir aux habitants et visiteurs, un accès au parking à un prix attractif. Toutefois,

comme vient de le mentionner Mme Collet, il serait urgent d'élargir la plage horaire pour permettre à certains établissements, dont les restaurants, de jouir aussi d'une plage qui correspond à leur exploitation, c'est à dire de prévoir de 08h00 à 23h00, voire 24h00 cette solution pour un parking attrayant. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Dubois.

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ?

Mme Evelyne CAMPICHE demande la parole :

J'aurais juste voulu ajouter un point par rapport à ce postulat. C'est qu'il n'y a pas uniquement les automobilistes clients des commerces qui sont impactés par ces travaux, je déclare mes intérêts, je ne conduis pas. Donc mes déplacements se font en principe au centre-ville à pied, voire en bus et depuis une semaine, j'ai pu remarquer, je vais vous la faire courte, mais on peut faire un sketch de ce qui se passe à l'arrêt du bus qui a été supprimé, l'arrêt du centre-ville, c'est juste indiqué supprimé, sans explication, et les gens, je peux vous dire de toute sorte, des grands-mamans, des futures mamans, des touristes ne savent pas où récupérer l'arrêt du bus. Alors je trouve que c'est aussi important d'informer les piétons et pas uniquement ceux qui sortent du parking, des moyens à leur disposition pour rejoindre les commerces, ou simplement leur domicile ou leur lieu de visite. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup, Mme Campiche.

La discussion est toujours ouverte. A qui puis-je donner la parole ?

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Nous avons vécu une année de Covid extrêmement pénible au niveau du commerce, mais aussi au niveau des habitants. Tout âge confondu, on l'a vu en début de soirée avec les jeunes, on le voit avec les moins jeunes, et aujourd'hui, nous avons commencé une grande mutation, que nous avons demandé à corps et à cris, du centre-ville qui donnera une rue d'ici trois ans, je l'espère, si les délais sont tenus, une rue qui sera beaucoup plus conviviale, qui sera marchande, qui gardera un esprit automobile mais limité à 30 km/h et on ne pourra pas et on ne devrait pas imaginer, qu'il n'y aura plus de véhicules au centre-ville, partant du principe qu'on est dans un centre économique de la Ville, il n'y en pas par ailleurs, il y a une gare, il y a des arrêts de bus, il y aura toujours des voitures, il y aura toujours un parking et ça, je remercie la Municipalité. Ce que j'aimerais mettre en avant, c'est que vous toutes et tous connaissez la plus grande partie des commerces qui sont là parfois depuis 25, 30 ans. Les rideaux de mon propre commerce restent fermés non pas parce que je vais arrêter mon commerce, mais parce que simplement les conditions ne sont pas réunies pour que je puisse rouvrir mon commerce. J'ai eu la chance de trouver un emploi début avril dans la galerie marchande, donc à 50 mètres de la rue de la Poste et j'ai pu aussi goûter les visiteurs, les commerces, les autres commerçants et aussi les clients qui viennent et pour la plupart viennent en voiture, non pas parce qu'ils aiment la voiture, mais parce qu'ils ont des familles et lorsqu'il faut remplir trois à quatre caddies pour ramener tout ça à la maison pour éviter des trajets incessants et journaliers pour aller chercher du pain et des œufs, ont une voiture et l'utilise à bon escient. Et on peut espérer que tout le monde fasse pareil. Le postulat qui est proposé aujourd'hui par mon collègue Gérald Cuche et moi-même présente simplement un objectif qui est simple et qui est évident et je sais qu'il y

a beaucoup d'entrepreneurs dans cette salle, qui correspond à deux conditions-cadres essentielles pour la maintenance d'un commerce, il s'agit de la visibilité et de l'accessibilité. Ces deux conditions de base, cadres, ne sont plus réunies et ne seront plus réunies pendant trois ans. Il faut dès lors envisager de mettre en place un système qui soit conséquent et recevable, non seulement par les commerces, mais aussi par les habitants et par toutes les personnes qui ont envie de venir au centre-ville, ne serait-ce que pour sa gare, son administration ou tous les services qui y sont à disposition. Comme l'a dit mon collègue Gérald Cuche, la présentation d'un système horaire gratuit est bien sûr de compétence municipale. Je vois qu'il y a beaucoup d'idées en cours, si nous avons pensé à des coupures et à un horaire précis, c'est pour éviter les voitures tampons, qui profiteraient bien évidemment, non pas à bon escient, du parking qui serait gratuit. Ces tranches horaires évitent des voitures tampons. De plus, on nous parle depuis des années d'un coût excessif, le parking, M. le Syndic reviendra certainement sur mes propos, est à la Commune de Pully, à l'équivalent de 30% à peu près, peut-être un peu moins, donc il pourrait y avoir une négociation avec la Migros. On peut imaginer que la Migros effectivement a déjà de la peine maintenant, l'accessibilité au centre commercial est difficile, effectivement bénéficierait d'un accès plus facile pour ses commerces, pour ses clients, mais automatiquement vu la gratuité horaire, le village, sa périphérie directe, y compris la Clergère, bénéficieraient aussi du temps que les automobilistes mettent en place pour aller faire leurs courses et se promener par là-même. Ensuite, il y a une question de visibilité dans le parking Migros qui a été construit pour la Migros, lorsque l'on est à l'intérieur, il est très difficile de savoir où est le village. Quand vous allez dans d'autres parking, comme la Riponne, ou à Sion aussi, vous avez quand même un système de portes, qui vous expliquent où aller, quand, comment. Aujourd'hui, on pourrait imaginer à moindre coût, comment se rendre depuis le parking Migros au village, pas seulement à la Migros, entrer et ressortir. ça c'était aussi une idée qu'on a eue avec mon collègue Gérald Cuche. Et ensuite, une publicité qui mettrait en avant la bonne volonté de ce Conseil, la bonne volonté de la Municipalité, le fait qu'on transforme des frais, qui coûtent à la Commune depuis 30 ans, en investissements, pas seulement sur la viabilité économique du centre aujourd'hui, mais celle de demain et c'est là qu'on va envisager peut-être de manière folle, que demain ce parking soit apprécié, puisse devenir payant et que tout le centre-ville va en bénéficier, y compris la Migros, la Clergère et la périphérie directe. Voilà, j'en ai terminé. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Privet.

La discussion se poursuit, est-ce quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ce point ?

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je crois que c'est vraiment le moment pour que La Municipalité puisse vous faire aussi entendre sa position. Vous pourriez avoir à l'heure actuelle l'impression après tout ce que vous avez entendu, qu'il ne s'est absolument rien passé pour le moment, que la Municipalité se fiche éperdument, si je peux m'exprimer ainsi, du sort des commerçants, or c'est tout le contraire et je vais essayer de vous le prouver.

En effet, on aimerait souligner d'abord l'important travail de concertation qui a été entrepris avec les riverains et les commerçants depuis le début de ce projet et durant les nombreuses années de sa gestation comme démarches participatives, séances publiques d'information ainsi que des séances spécialement consacrées aux commerçants, notamment en novembre 2018, ont été organisées.

Ces démarches ont permis déjà de répondre à bon nombre de demandes concrètes formulées par les commerçants du centre-ville notamment et de présenter un préavis qui a été approuvé par une très large majorité de votre Conseil le 30 septembre 2020. Nous pouvons mentionner, notamment, dans ces mesures qui ont été adaptées après le premier projet, le maintien de la circulation automobile en double sens dans le futur, le maintien d'une offre de stationnement importante ou encore des élargissements ponctuels de trottoirs.

Pour ce qui concerne la phase de travaux proprement dite, la Municipalité a également entendu les besoins et les demandes des commerçants lors d'une séance spécifique dédiée à l'organisation de la phase des travaux, de la phase de chantier, qui s'est tenue le 10 mars dernier par Zoom. A l'issue de cette séance, qui s'est déroulée dans un esprit excellent, plusieurs mesures ont été identifiées, et pour certaines, déjà mises en œuvre. Concernant l'organisation du chantier et le stationnement, nous avons choisi une variante de travaux qui minimise la durée de réalisation de ce dernier. On aurait pu travailler différemment, avec plus de phases. La maximisation, à chaque étape des travaux, du nombre de places de stationnement accessibles aux clients des commerces. Egalement, la création de 13 nouvelles places de parc provisoires au chemin du Pré-de-la-Tour. Afin de minimiser la pression sur le stationnement et de réserver les places sur le domaine public, en priorité aux clients des commerces, la Municipalité a réduit l'offre de stationnement pour les porteurs de macarons D et négocié, pour ces derniers, l'introduction de tarifs préférentiels au parking de Pully-Centre.

Concernant la communication ensuite : des panneaux « commerces ouverts » ont été mis en place aux entrées de la ville. Il y a aussi 7 affiches grand format indiquant le nom, la localisation de tous les commerces du centre, et qui invitent les usagers à s'y rendre. Ces panneaux ont été mis en place aux entrées de la zone de chantier. En plus, un espace spécialement dédié à la promotion des commerces du centre a été mis en place sur le site internet de la Ville avec une carte interactive affichant le nom et la position des commerces et renvoyant vers leur site internet quand cette information existe. De plus, dès que le matériel nécessaire sera disponible, des tapis rouges seront posés aux entrées des commerces afin de marquer le fait qu'ils sont ouverts, cette proposition venait de Mme la Conseillère Privet, vous voyez qu'il y a eu des demandes, elles ont été entendues, elles vont être mises en œuvre.

Il y a également une rubrique consacrée aux commerces du centre-ville qui a été créée dans le journal communal. Vous allez le découvrir bientôt. L'édition de juin fera figurer des informations générales et renverra au contenu de l'espace web dédié aux commerces sur ce site. D'autres articles sont prévus pour les prochaines éditions, avec à chaque fois un nouvel éclairage sur les commerces du centre-ville. Bien évidemment, toutes ces informations sont relayées également sur les réseaux sociaux, où la Ville est active. Les commerçants ont été régulièrement informés de la mise en place de ces mesures, et se sont également vu proposer de recourir à l'aide du service de la communication de la Ville pour la réalisation de clips, d'articles, etc. mais pour l'instant, le Service de la communication n'a pas été sollicité par les commerçants et les artisans du centre.

Concernant maintenant d'éventuelles aides financières : lors de la séance du 10 mars 2021, les commerçants ont été informés des conditions auxquelles une demande d'indemnisation éventuelle pour réduction de leur chiffre d'affaires pourrait être étudiée par la Municipalité.

Lors de cette même séance, la Municipalité a rappelé, je le rappelle encore une fois ce soir, que ni la Migros, ni la Ville ne sont propriétaires du Parking de Pully-Centre et que nous ne pouvons pas de notre seule initiative, accorder la gratuité d'accès à ce parking, quelle que soit la tranche horaire. Toutefois, la Municipalité s'est déclarée favorable à

participer aux discussions que les commerçants pourraient avoir avec la direction du parking de Pully-Centre, afin de pouvoir proposer à leurs clients des jetons de réduction. Vous voyez que des solutions existent, mais elles n'ont, à notre connaissance, pas été activées par les commerçants. Comme vous pouvez le constater, la Municipalité a non seulement mis en place des canaux de communication efficaces avec les commerçants afin d'entendre leurs propositions et d'y répondre au mieux, mais elle a également pris de nombreuses mesures visant à inciter les pulliérans et pulliérans à fréquenter les commerces du centre-ville. Elle considère donc, que par cette stratégie d'accompagnement évolutive des commerçants et artisans du centre-ville, avoir déjà passé de la parole aux actes. La Municipalité propose d'ailleurs d'organiser dans quelques mois, c'est une proposition que nous avons d'ailleurs fait le 10 mars, d'organiser une nouvelle séance avec les commerçants du centre afin de faire un bilan intermédiaire après les premières phases de travaux et de réévaluer la situation.

Maintenant, j'aimerais quand même revenir, c'est un ajout que je fais à l'intervention prévue, à l'utilisation de la voiture au centre-ville. Vous savez, on l'a déjà dit ici, à chaque fois il y a eu de nombreuses enquêtes à ce sujet et les dernières que j'ai pu consulter disent à nouveau, une fois de plus la même chose, les commerçants ont l'impression, ils pensent qu'une majorité de leurs clients viennent faire leurs courses en voiture, la dernière enquête que j'ai vue dit 60%, les commerçants disent que 60% de leurs clients viennent en voiture, or dans les faits, il y avait 22% de clients qui venaient en voiture. La Municipalité pense toujours qu'il y a une erreur d'appréciation des commerçants dans la manière qu'ils ont de voir leurs clients.

Voilà, en plus de tout ça, Mme Privet, en tant que gérante d'une enseigne de la rue de la Poste, plus maintenant, mais en tant que participante toujours de l'activité commerciale du centre, a pris une part active à toutes les discussions évoquées ce soir et par conséquent, elle est également parmi les mieux placées pour savoir ce qui a été fait, c'est donc avec une grande surprise que la Municipalité a pris connaissance de ce postulat, qu'elle vous invite donc, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, à classer. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

Je vous remercie, M. Zolliker.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-il encore s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous allons passer au vote sur la proposition qui est de prendre en compte immédiatement la proposition et de la renvoyer à la Municipalité. Je prie celles ceux qui soutiennent le postulat de bien vouloir le manifester en levant leur carton orange ?

Nous avons donc 15 pour, 31 contre et 17 abstentions.

Vous avez donc décidé de classer ce postulat.

Je remercie Mme Privet et M. Cuche et prie ce dernier de regagner sa place.

2.7.5. Interpellation de M. Frank DUCRET

« Etablissement du Plan d'affectation 'Vers-les-Moulins' »

Nous sommes arrivés au dernier point de ces propositions individuelles.

Cette interpellation a besoin du soutien de 5 membres au minimum de notre Conseil pour pouvoir être développée. Je demande à celles et ceux d'entre vous qui appuyez cette interpellation de lever leur carton orange ? Il y a assez de cartons pour que je puisse demander à M. Ducret de développer son interpellation.

M. Frank DUCRET :

Comme vous avez pu le lire dans le texte de mon interpellation, le problème soulevé par mon intervention concerne le projet de réalisation d'un nouveau quartier dans le secteur dénommé « Vers-les-Moulins ». Comme ce fut le cas pour les Boverattes, c'est un travail de très longue durée, qui se développe par étapes successives. Depuis les premières études, jusqu'à la fin des travaux de constructions. Par mon interpellation, je tiens à relever l'absence de participation de la Commission d'urbanisme dans l'évolution du projet, ceci jusqu'à présent. Aucune représentation qui permette aux représentants de la population pulliérane de suivre le développement d'un tel projet. Le rôle de la Commission d'urbanisme ne doit pas être limité à celui d'une boîte aux lettres qui reçoit des informations fournies par la Municipalité et qui les transmet au Conseil communal sans apporter sa part de réflexion. Il est urgent de revoir en profondeur les fonctions de la Commission d'urbanisme, afin de lui donner une raison d'exister. Ce qui, actuellement, me donne l'impression du contraire. J'en viens à la conclusion de mon interpellation, devant cette situation, le soussigné demande à la Municipalité de faire intervenir rapidement la Commission d'urbanisme pour participer à ce projet au fur et à mesure de son évolution. Le soussigné remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir tenir compte de ce vœu dès le début de la prochaine législature. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Ducret.

Je me tourne vers la Municipalité, souhaite-t-elle répondre ?

M. Nicolas LEUBA demande la parole :

Nous remercions M. le Conseiller communal Frank Ducret de nous avoir soumis à l'avance son interpellation. La Municipalité y répond comme suit :

Comme le stipule le règlement du Conseil communal, la Commission permanente d'urbanisme (ci-après CPU) a pour mission principale d'examiner et rapporter au Conseil les préavis relatifs aux projets d'urbanisme. La Municipalité est, quant à elle, tenue d'informer régulièrement cette commission des divers projets et études en cours qui relèvent de sa compétence. S'agissant en particulier du plan d'affectation « Vers-les-Moulins », le crédit d'étude relatif à son élaboration a été adopté par votre Conseil le 4 juin 2014. Le préavis précisait déjà les intentions de la Municipalité concernant le développement de ce secteur. Pour rappel, ce dernier est constitué pour moitié de propriétés communales en zone à bâtir, mais aujourd'hui libre de constructions. Il est prévu d'y construire un nouveau quartier de logements. Le développement de ce projet complexe doit tenir compte des nombreuses spécificités et contraintes du site notamment, la topographie accidentée, les difficultés d'accès, le découpage foncier, la présence de bâtiments recensés ou encore la proximité de la Paudèze.

Depuis le démarrage des études jusqu'à l'envoi du plan d'affectation à l'examen préalable cantonal, la Municipalité a réuni la CPU à 3 reprises, en 2016, 2017 puis

2019, dans le cadre de revues de projet. A ces différentes occasions, la CPU a pu prendre connaissance du plan d'affectation et de son évolution et a eu tout loisir de s'exprimer sur celui-ci. A aucun moment, elle n'a manifesté le souhait d'avoir une présentation plus approfondie sur ce projet. Nous tenons encore à préciser que, si la situation sanitaire n'a malheureusement pas permis de réunir la CPU en 2020 et 2021, la Municipalité souhaite poursuivre les revues de projets lors de la prochaine législature, sous réserve des directives fédérales et cantonales concernant la pandémie de Covid, dont vous avez tous pris note qu'elles s'étaient assouplies aujourd'hui. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Franck Ducret, approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 juin. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal Leuba.

M. Ducret, êtes-vous satisfait de la réponse de la Municipalité ?

M. Frank DUCRET :

Pas tout à fait. Comme je l'ai écrit dans le texte de mon interpellation, j'ai lu dans le petit journal qui a été distribué à tous les ménages que le dossier avait reçu un préavis positif des services cantonaux lors de l'examen préalable, bon, c'est bien et puis la ligne suivante, le plan sera soumis au Conseil communal dès l'achèvement du projet routier, qui permettra de garantir les accès du secteur. Donc, en fait, il y a deux étapes, une qui est déjà réalisée et la deuxième, que je viens de vous lire. Mais je n'ai pas l'impression que la Commission d'urbanisme joue un rôle quelconque dans ce processus. En tout cas, cela n'est pas mentionné dans cet article, peut-être qu'il fallait le deviner ? Moi j'estime, que la Commission d'urbanisme et tous ceux qui sont membres de la Commission, de plusieurs personnes qui sont membres de la Commission d'urbanisme, ressentent la même impression, la Commission d'urbanisme a une efficacité quasi nulle et cela provient sans doute du Règlement du Conseil communal, et ce règlement, je pense, qu'il faudra qu'on le reprenne sur ces points prochainement.

La Présidente :

Merci, M. Ducret.

Est-ce que la Municipalité souhaite compléter ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je crois que mon collègue, Nicolas Leuba, dans une de ses dernières interventions de la législature, a été extrêmement clair et explicite. M. Ducret imagine en rôle pour la Commission d'urbanisme, c'est son droit, il se trouve que ce n'est pas seulement le Règlement du Conseil communal, il y a des bases légales qui règlent le fonctionnement de nos institutions et cela s'appelle dans le Canton de Vaud, la Loi sur les communes. Et la Loi sur les communes fixe le rôle des commissions permanentes, y compris pour la Commission d'urbanisme, qui est, ce rôle, strictement repris selon la base légale dans notre Règlement du Conseil communal. Je crois que le rôle, il est clair. En fait, légalement, la Commission d'urbanisme, statue sur des préavis de la Municipalité et rien d'autre. Tout ce qui se fait et qui continuera à se faire, comme l'a dit M. Leuba depuis pas mal d'années en terme d'informations préalables, d'échanges, de discussions, c'est hors base légale et cela se fait déjà, cela a été fait à plusieurs reprises sur le quartier des Anciens-Moulins, comme M. Leuba l'a dit et on continuera de le

faire et il n'y aura pas d'autre rôle pour la Commission d'urbanisme, sauf si vous êtes influents sur un certain nombre de députés qui modifient la loi sur les communes.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic.

M. Franck DUCRET :

Je ne vais pas intervenir à nouveau, mais personnellement la Loi sur les communes, je veux bien, je la consulterai, mais sur le plan réel, la Commission d'urbanisme n'a pratiquement aucune fonction qui puisse être utile à quelque chose, d'être l'intermédiaire, comme je l'ai dit, d'être le rôle de la boîte aux lettres entre le Service de l'urbanisme et le Conseil communal, ça, je l'ai compris, cela existe depuis que je suis au Conseil communal. Simplement, je pense qu'il faudrait quand même que le Conseil ou que les membres du Conseil aient des occasions d'intervenir dans certains processus d'un domaine ou un autre. Voilà, vous en prenez ce que vous voulez, je vous dis ce que je ressens et que d'autres ressentent aussi.

La Présidente :

Merci, M. Ducret. Nous vous avons entendu.

Mesdames et messieurs, nous avons encore un dernier point qui va prendre un certain temps. Je vous demande encore un peu de patience, ne partez pas j'ai besoin de vérifier quelque chose auprès de nos techniciens et j'aimerais que nous en profitions, le temps est extrêmement lourd, d'ouvrir les fenêtres, s'il vous plaît.

2.8. Divers

La Présidente :

Nous sommes arrivés, mesdames et messieurs, au dernier point de notre ordre du jour les « Divers ». A qui puis-je donner la parole ?

2.8.1. Présentation du projet du « Plogging »

Mme Lucienne VASSEROT demande la parole :

Le Lions Club Lausanne-Pully-Riviera avec le partenariat de la Ville de Pully et l'entreprise Mood vous propose de participer à une opération de plogging pour notre planète, c'est-à-dire « ramasser », du suédois, tout en faisant son jogging, mais aussi en marchant, en se promenant avec toute la famille, avec son chien dans la région ou n'importe où. Il s'agit de ramasser les masques qui polluent notre paysage et notre terre et qui sont malencontreusement jetés au sol et que l'on voit partout maintenant. L'entreprise Mood transforme ces masques en diamants, mais oui, les masques sont désinfectés et broyés par une technique complexe, les diamants sont ainsi créés, sont sertis sur de ravissantes bagues, pour de plus amples détails, cliquez sur leur site, mood.ch. Pour participer, il s'agit d'acquérir un kit ou un sac à CHF 40.-, tel que celui-ci, qui contient des gants, des masques, un sac poubelle, un badge plogging et un bon pour l'achat d'une bague. Le bénéfice sera versé à une association de bienfaisance. Les masques ainsi ramassés seront à déposer dans une poubelle mise à disposition à la Damataire. En finalité, une ravissante bague de joaillerie entièrement sertie de diamants, que j'ai vue, sera tirée au sort et offerte à l'un ou l'une des participants. Alors œuvrez pour notre planète et pour Pully et inscrivez-vous sur le site,

ploggingpourlaplanete.com. Je me tourne vers chacun de vous, chères et chers collègues, protégeons notre planète. Une citation de Mère Teresa : « Ce que nous accomplissons n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, mais si cette goutte n'existait pas, elle manquerait. ». Je vous remercie de votre attention et de votre participation.

La Présidente :

Je remercie Mme Vasserot de m'avoir envoyé le flyer avant la séance que vous pouvez voir afficher derrière moi.

Nous sommes toujours au point des « Divers ». Je vais passer la parole à Mme Lio, mais avant cela j'aimerais demander le silence dans la salle. Est-ce possible ? Merci.

2.8.2. Inauguration du Parc sportif et de loisirs du Quai Milliquet

Mme Lena LIO demande la parole :

J'ai eu aujourd'hui le grand plaisir d'être invitée à l'inauguration du Parc sportif et de loisirs du Quai Milliquet par la Direction de l'Urbanisme de la Commune de Pully. C'est avec bonheur que j'ai découvert ce magnifique espace qui augmentera encore un peu plus les nombreux atouts de notre Ville en matière de convivialité et de qualité de vie. Au nom du groupe UDC, un merci donc très chaleureux à la Municipalité pour cette réalisation, et, en particulier, à M. le Municipal Nicolas Leuba et son dicastère de l'urbanisme et de l'environnement. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

Merci, Mme Lio.

2.8.3. Hommage à M. Nicolas Leuba

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Ce divers s'adresse également au Municipal de l'urbanisme.

M. Le Municipal, cher Nicolas, l'ensemble du groupe PLR du Conseil communal de Pully se joint à moi pour t'exprimer sa gratitude pour tout le travail que tu as accompli au cours de ces cinq ans de ton mandat à l'exécutif. Comme l'a relevé le préfet la semaine dernière, nous ne pouvions pas prendre congé de cette législature ce soir sans avoir une petite pensée émue pour toi, en cette période où le verdict des pulliérans ne t'a pas laissé la chance de poursuivre ta carrière à la Municipalité. Nous garderons en mémoire tes qualités humaines et de travail, pour les nombreux dossiers complexes que tu as eus à diriger, celui dont il a été fait mention ce soir, n'en est qu'une petite partie. Et du travail donc, pour les nombreux dossiers que tu as dus gérer avec le collège exécutif, ainsi que pour tes actions en droite ligne avec les valeurs du PLR et dont tu peux être fier d'avoir été un digne représentant. Nous formons nos vœux les meilleurs pour la suite de ta carrière, ne doutant pas que tu sauras prendre le positif que cette expérience politique t'aura apporté et nous nous réjouissons au passage, de te retrouver au sein du groupe des conseillères et des conseillers, dès le 1^{er} juillet. Grand merci à toi, Nicolas.

Applaudissements.

La Présidente :

Merci beaucoup, M. Fague, pour cet hommage.

2.8.4. Considérations sur la fin de la législature

Mme Lena LIO demande la parole :

Au terme de cette législature, j'ai la très grande envie de vous adresser à toutes et tous ces quelques mots. Ces cinq ans furent chargés de débats, certains simples et heureux et d'autres plus difficiles, mais aussi de décisions parfois enthousiasmantes et parfois plus compliquées. Mais ce fut aussi cinq années de partage avec vous toutes et tous. Et ce partage est resté en permanence empreint de complicité dans la tâche publique qui est la nôtre. Nous ne partageons pas toujours le même avis, ni les mêmes visions d'avenir, mais toutes et tous avons la même motivation à exercer notre rôle citoyen. Pour tout cela, au nom du groupe UDC, je souhaite vous remercier chaleureusement pour ces cinq ans de travail en commun et mes pensées et ma reconnaissance s'adressent particulièrement à celles et ceux qui quittent le Conseil communal et avec lesquels nous ne pourrons pas poursuivre cette aventure magnifique qui est de siéger ensemble pour notre Commune de Pully. Le groupe UDC aime Pully de tout cœur et vous remercie toutes et tous chaleureusement. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup, Mme Lio.

2.8.5. Nouveau président pour l'Union pulliérane

M. Remo KUONEN demande la parole :

J'ai une communication à vous faire. Lors de sa dernière assemblée générale, l'Union Pulliérane a désigné, un nouveau président en la personne de Frédéric Bründler, qui remplacera Mme Nadia Privet à la présidence de l'Union pulliérane à partir du 1^{er} juillet prochain. M. Bründler est ingénieur en mobilité, il a été élu lors de la dernière campagne électorale et siégera parmi nous à partir du prochain conseil qui aura lieu le 6 octobre si mes souvenirs sont bons. Simplement, je voulais vous transmettre cette information et vous remercie d'en prendre note.

La Présidente :

Merci, M. Kuonen. Le bureau aura pris bonne note.

2.8.6. Equipe basket-ball Pully Lausanne Foxes

M. Mathias FERNANDEZ demande la parole :

Je vais être rapide. C'est une communication d'ordre sportif, pour vous annoncer que l'équipe de basket-ball de Pully Lausanne Foxes U15, c'est-à-dire des jeunes de moins de 15 ans, a été sacrée championne suisse ce dimanche à l'Arnold-Reymond. C'était déjà un rayon de soleil avant le tonnerre de dimanche, mais là c'était une très bonne nouvelle en tout cas pour le sport à Pully. Merci.

Applaudissements.

La Présidente :

Merci beaucoup M. Fernandez, pour cette bonne nouvelle. Les félicitations sont méritées.

Y a-t-il d'autres interventions au chapitre des divers ? Si ce n'est plus le cas, nous sommes donc arrivés à la fin de la dernière séance de la législature, législature sur laquelle M. le Syndic reviendra certainement dans son discours tout à l'heure.

Il est venu maintenant le temps pour moi, de prendre congé et de vous adresser quelques mots au terme de mon mandat présidentiel.

2.8.7. Discours de fin de présidence de Mme Odile Cuénoud González, Présidente

C'est indéniablement une année riche en expériences diverses que vous m'avez permis de vivre.

Juin 2021, je constate que j'ai plus de cheveux blancs qu'en juin 2020, pas seulement parce que j'ai franchi la barre des 40 ans pendant mon année de présidence, mais surtout parce que vous m'avez donné du fil à retordre et vous m'avez fait grandir. Pour cette dernière et, pas pour les cheveux blancs, je vous en suis très reconnaissante.

Je remercie d'abord le groupe socialiste, son comité qui a osé penser que je serais la bonne personne ou la personne assez follement inconsciente pour remplacer notre camarade Katuska Steckel qui se destinait à cette présidence. A notre présidente de section Pauline Tafelmacher, qui m'a d'abord invitée à y réfléchir, à notre Municipal Marc Zolliker qui m'y a encouragée et à notre chef de groupe, Yassin Nour, qui m'y a énergiquement poussée, en laissant peu de place au « non » avec la diplomatie qui le caractérise. Dans mon discours le 30 septembre dernier, je vous parlais de la chance que nous avons de pouvoir avoir recours au droit de râler au sein de ce Conseil. eh bien chers camarades, j'ai peut-être passablement usé moi aussi de mon droit de râler lorsque vous m'avez proposé de relever le défi de cette présidence. Mais si vous ne m'aviez pas donné l'impulsion nécessaire, je n'aurais pas pu bénéficier de cette si riche expérience, je suis donc heureuse que vous l'ayez fait et je vous en remercie. Merci pour votre soutien, vos réponses et vos conseils tous ces derniers mois.

Cet honneur imprévu m'a fait tout découvrir en même temps avec un mois de septembre haut en couleur. Du fonctionnement du bureau à l'organisation des dépouillements et à la direction des séances du Conseil. Dès ma première séance, j'ai été confrontée à de nombreuses subtilités, de nombreux amendements, une résolution sur le paiement de la facture sociale, ou des spécialités encore jamais vues dans l'histoire du bureau comme une vient-ensuite oubliée qui revendique ses droits... autant de sujets qui m'ont valu de longues heures au téléphone avec notre préfecture et nos collègues juristes des droits politiques du Canton, quelques heures à peine avant le début de ladite première séance. J'ai énormément appris cette année en matière de droit et de réglementation, de finances et de gestion, et j'ai même pu entraîner mon calcul mental lorsque le recomptage des voix était nécessaire ! Cette année fut aussi marquée par le plaisir. Du plaisir, j'en ai eu avec notre équipe du bureau, nos somptueux petits-déjeuners avant de nous mettre au travail pour les très nombreux dimanches de dépouillement (il faut savoir qu'une année électorale est aussi synonyme de beaucoup de travail pour le président, que le prochain pour l'année 2026 en soit averti), les échanges que j'ai pu avoir avec vous toutes et vous tous quel que soit votre statut et votre rôle dans nos séances, et le plaisir que j'en ai eu est un souvenir que je chérirai encore longtemps, tant les discussions de fond sur les difficultés ou sur les beaux projets pour notre Commune, que les discussions plus légères et amicales, et cela toute famille politique confondue. Je remercie toute l'équipe du bureau qui m'a chaleureusement accueillie alors que je n'en avais jamais fait partie avant ma présidence et qui m'a soigneusement épaulée dans mon rôle de novice. Je n'ai aucun doute sur la maîtrise dont saura faire preuve notre futur président, M. Dimitri Simos, et je lui souhaite au moins autant de plaisir que j'en ai eu à présider ce Conseil.

Dans leur discours de fin d'année de présidence, mes prédécesseurs ont tous parlé de leurs nombreux souvenirs d'échanges et de rencontre avec les sociétés locales. Je ne peux malheureusement pas en dire autant et c'est avec émotion que j'exprime ce grand regret. Une année de présidence en temps de pandémie diffère quelque peu des présidences en conditions sanitaires plus clémentes. Les représentations que j'ai pu faire se comptent sur les doigts d'une seule main, c'est vous dire le nombre d'invitations aux assemblées, repas et festivités des associations locales qui ont dues être annulées de suite, ou repoussées une première fois, puis une deuxième, pour être de toute façon finalement annulées. Je regrette infiniment d'avoir été ainsi privée de rencontres avec la population, d'échanges avec les associations, connaître leurs besoins, leurs activités, leurs succès. Un regret particulier pour la soirée de gymnastique et la remise des certificats au collège Arnold-Reymond qui me tenaient à cœur, pour y avoir passé tant d'années dans ma jeunesse. Dans une autre vie peut-être. Les quelques rares événements auxquels j'ai pu participer prennent donc encore plus d'importance. A ce titre, je souhaite remercier très chaleureusement M. Christophe Déglon de n'avoir pas dérogé au tour de la Commune en petit train avec tous les membres de sa fanfare pour la Diane du 1^{er} août, alors que tout le reste de la journée était annulé. Je garde un merveilleux souvenir de cette levée avant l'aube pour ce tour musical avec un verre de chasselas juste après l'aube. Je n'avais jamais bu de vin aussi tôt, c'est chose faite. Autre magnifique souvenir au chapitre des rencontres, la soirée au club nautique avec une régata sous un soleil radieux. Un soleil et beaucoup de sourires -des vrais, sans masques - qui ne laissaient pas présager toutes les annulations qui allaient suivre. La pandémie nous a aussi laissé deux brèves brèches pour la première et la dernière séance et je suis heureuse d'avoir pu accueillir du public, au moins pour ces deux séances-ci, ce qui a permis à ma famille d'être là et de découvrir nos débats et j'en suis très touchée.

Je me tourne maintenant vers notre Secrétaire. Chère Francine, nous étions toutes les deux « bleues » en juillet dernier, et lorsque je regarde en arrière, je vais me permettre de laisser la modestie de côté pour te dire ceci : nous nous en sommes bien sorties ! Travailler à tes côtés cette année fut un véritable cadeau et je suis très reconnaissante envers la vie de nous avoir réunies pour vivre ensemble ces débuts épiques.

J'ai une pensée particulière pour M. Alberto Soccorsi, notre huissier maintenant heureux retraité, je le remercie pour ses accueils toujours si chaleureux et galants. Votre présence, tout comme celle de votre successeur M. Ovidio Clemente, est d'un grand réconfort dans ce Conseil. Merci au maître des clés, notre concierge M. Sulejman Selimi. Et un immense merci à notre technicien, M. Jean-Pierre Potvigliege qui m'accueillait à chaque séance du Conseil avec un calme olympien pour installer mon micro alors que je n'arrivais parfois que deux minutes avant la séance. Comme ce soir d'ailleurs pour M. Mathieu Promelet, que je remercie également pour sa patience. Que ces messieurs ne partent pas trop vite ce soir, j'ai un petit cadeau pour vous.

Je tiens à remercier encore une fois notre ancien président, Robin Carnello, pour avoir si souvent répondu à mes appels et mes questionnements, encore jusqu'à aujourd'hui midi, et d'avoir été d'un si grand support cette année. Je remercie bien sûr les membres de la Municipalité, Monsieur le Syndic, les chefs de services, les collaborateurs de l'administration pulliérane et du greffe municipal, en particulier Stéphane Chevalier qui a fait preuve d'une disponibilité de chaque instant et dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Je l'ai déjà fait personnellement mais je profite de le faire publiquement, je remercie notre Préfet M. Daniel Flotron pour sa disponibilité et sa capacité à aborder avec humour les différents problèmes abordés.

Dans mon discours d'inauguration, je vous parlais de mon amour pour notre Commune, je suis fière d'avoir pu présider ce Conseil et vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de cette année. Je vous parlais également de mon attachement pour la démocratie directe à tous les niveaux. C'est avec grand plaisir donc

que je vais retrouver dès le mois d'octobre mon droit de voter. Vous ne vous imaginez pas le nombre de fois que ma main droite m'a démangée durant cette année et où j'aurais moi aussi voulu pouvoir lever mon carton orange. Si j'ai eu énormément de plaisir à vous faire voter, je me réjouis de pouvoir retrouver ce privilège.

La prochaine législature sera marquée par des changements importants, notamment un changement de répartition des sièges au sein de l'Assemblée et au sein de la Municipalité qui donnera certainement de nouvelles couleurs aux débats. A l'occasion de cette dernière séance de législature, je souhaite rendre hommage à celles et à ceux d'entre nous qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour notre Commune pour une ou plusieurs législatures et qui ont décidé de ne pas briguer un nouveau mandat ou que le sort des urnes ne leur a malheureusement pas été favorable.

Un mot particulier pour notre Municipal M. Nicolas Leuba, dont le mandat à l'exécutif prend fin dans quelques jours. Je salue son engagement et le cœur qu'il a mis dans ses dossiers. Le dicastère de l'urbanisme porte des thématiques compliquées, des sujets difficiles à porter et sur lesquels il est difficile de mettre tout le monde d'accord. Je garde le souvenir d'un Municipal investit, qui aime Pully et qui est partout, membre d'innombrables associations culturelles, et qui répond toujours présent aux festivités locales. Je salue particulièrement la qualité de sa plume, ses interventions au Conseil tout en étant précises ne manquaient jamais d'une touche d'humour, qu'elles aient comme sujet une place de jeu, des ânes dans le parc Guillemin ou des toits encombrés dans un nouveau quartier. Je le remercie pour la disponibilité qu'il a eue pour moi tout au long de cette année, pour nos échanges tout aussi intéressants que sympathiques. Je lui souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée, je suis ravie qu'il en fasse partie et vous verrez, Monsieur le Municipal, cher Nicolas, le législatif c'est chouette aussi.

Enfin, à toutes les personnes qui ne seront pas présentes pour la prochaine législature, je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite plein succès dans vos vies professionnelles et beaucoup de bonheur dans vos vies privées. Puissent nos chemins se croiser à de nouvelles occasions riches de nouveaux échanges. A tous les autres, je vous donne rendez-vous en octobre pour de futurs débats et j'ai hâte de continuer à œuvrer à vos côtés pour le bien de notre Commune.

Servir et disparaître selon l'adage. J'espère vous avoir servi, toutes et tous, le plus fidèlement possible, et je ne compte par contre, pas encore totalement disparaître.

Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements.

Nous sommes toujours au chapitre des « Divers ».

2.8.8. Discours de M. Gil Reichen, Syndic, pour la Présidente sortante

M. Gil REICHEN demande la parole :

Le 24 juin 2020, Mme Odile Cuénoud González accédait à la présidence du Conseil communal, je dirais presque par surprise ! Du moins, si je me réfère aux usages de cette assemblée, qui veulent que cette fonction soit l'aboutissement d'un cursus complet et bien établi au sein du bureau, à défaut d'être nécessairement celui d'une carrière politique. En effet, vous le savez, le chemin vers le perchoir suprême, s'il n'est pas semé d'embûches, n'en reste pas moins soigneusement tracé et codé. Avec une première marche vers la deuxième vice-présidence, puis si tout se passe bien, un an plus tard, un deuxième pas vers la première vice-présidence, pour enfin, après encore une année supplémentaire, accéder au graal tant espéré, la présidence du Conseil communal.

Bien sûr, je manque de recul, mais au fil de mon mandat encore très court à la Municipalité, et à moins que ma mémoire se lasse et me lâche, Mme Cuénoud González n'est que la deuxième exception à ce déroulement soigneusement réglé, de plus dans la même législature. Après Mme Léna Lio en 2017, qui palliait au renoncement de M. Luc Jeanneret, Mme Cuénoud González a donc été proposée par son groupe, en remplacement de Mme Katiuska Stékel Diviani, contrainte de renoncer en raison d'une opportunité professionnelle. Pouvait-on supposer, il y a une année, que cette désignation rapide de la nouvelle Présidente n'allait être que la préfiguration d'une année hors du commun, à plus d'un titre. Le fait que cette séance du 24 juin 2020 se tienne dans la salle omnisport du collège Arnold Reymond, aurait dû pourtant être un autre indice ; en plus avec port du masque et distances sociales, un comble pour une docteure en psychologie sociale...

Cuénoud González est une enfant de Pully ; elle y a suivi toute sa scolarité obligatoire, fréquentant des lieux bien connus et parfaitement recommandables, tels que Chantemerle, un nom prédestiné qui ne pouvait que l'amener jusqu'à l'Atelier chanson, puis le Collège principal, et enfin celui d'Arnold-Reymond. Cet attachement à Pully, renforcé encore par ses racines familiales, puisque son grand-père y était facteur, ne l'empêche pas d'aimer les voyages. Ils sont courts, dans un premier temps, le Gymnase Auguste Piccard, puis des études en sciences sociales à l'Université de Lausanne, qui ouvrent à un séjour plus lointain, à Madrid, dans le cadre du programme Erasmus. Elle ira plus tard vivre plusieurs années en Colombie avec sa famille, d'où elle revient en 2012 pour s'établir à nouveau à Pully.

Elle entreprend alors un doctorat en psychologie sociale à l'Université de Lausanne, avec comme sujet de thèse, la réintégration civile des anciens combattants armés, un travail qu'elle achèvera en 2018. Dans le cadre de sa thèse, en 2014, elle retournera en Colombie pendant cinq semaines dans quatre centres d'accueil mis en place dans le cadre d'un programme de réintégration d'anciens combattants. Elle a ainsi pu s'entretenir avec près de 200 anciens membres d'organisations paramilitaires d'extrême droite, comme d'extrême gauche, dont les célèbres FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie. On peut l'affirmer, il fallait faire preuve d'une véritable détermination pour mener à bien ce travail, puisque son directeur de thèse avait alors même dû signer un document, afin de se porter garant de l'utilisation des données récoltées, au cas où la doctorante perdrait la vie sur le terrain...C'est à son retour de cette mission, dans une ambiance certainement plus calme et sereine, qu'Odile Cuénoud González entrait au Conseil communal de Pully, le 11 décembre 2014. Elle est aujourd'hui active dans la réinsertion professionnelle de personnes en difficultés.

Compte tenu du contexte particulier de cette période, nous nous sommes peu rencontrés dans le cadre de son mandat lors des manifestations pulliérans, et nous n'avons dès lors eu que très peu d'occasions d'échanger et de mieux se connaître. Je suis donc parti à la recherche de quelques anecdotes, qui puissent démasquer, si j'ose dire, quelques facettes moins connues de votre personnalité, que l'on ne dit pas que sérieuse, mais aussi extrêmement joviale, fantaisiste et enthousiaste. Pourquoi nous avoir caché votre passé d'actrice, qui vous a permis de jouer dans deux courts-métrages, dans lesquels vous étiez à chaque fois victime d'un tueur en série ! Ce qui, semble-t-il, vous a valu de sentir plusieurs jours le ketchup, à l'âge de 13 et 14 ans, et a peut-être contribué à interrompre une carrière prometteuse ! Ou cet amour du chocolat, que nous sommes plusieurs à partager, mais qui vous a poussé à engloutir toutes les décorations accrochées au sapin de Noël chez une amie ! Mais il y a aujourd'hui prescription, car vous étiez encore une enfant. Et encore, peut-être un peu plus inattendu pour une fervente militante du parti socialiste, cette passion pour l'achat d'hôtels à la Paradeplatz de Zurich ? Même si ce n'est, il est vrai, soyons justes, que par jeu et payés avec les billets en papier du célèbre Monopoly !

Madame la Présidente, chère Madame, c'est avec plaisir, que je vous adresse les plus sincères remerciements de la Municipalité pour cette année passée à la présidence du Conseil communal et pour la qualité de la collaboration instaurée tant avec l'Exécutif qu'avec les collaborateurs de l'administration. Votre passage à la tête du Conseil communal laissera sans doute le souvenir d'une femme rigoureuse, qui ne se laisse ni impressionner, ni intimider par quelques réactions imprévisibles de l'Assemblée. Vous avez d'ailleurs, dès vos premiers pas, marqué le territoire, comme on dit, histoire de calmer d'emblée d'éventuels semeurs de troubles et enfumeurs de débats, même si vous avez aussi connu quelques hésitations bien compréhensibles, sur la meilleure manière de sortir la discussion d'un enlisement procédural.

En remettant votre mandat, vous retrouvez les rangs du Conseil, pas seulement le droit de voter, mais heureusement aussi le droit de vous exprimer librement et vous en ferez le meilleur usage dans les débats à venir, j'en suis certain. Je vous souhaite une excellente continuation dans la prochaine législature et une bonne fin de soirée.

Applaudissements.

La Présidente :

Merci infiniment, M. le Syndic pour cet hommage, je suis très touchée. Je note aussi vos qualités de chercheurs pour avoir retrouvé toutes ces informations sur mon parcours et ma personnalité. Je suis ainsi découverte ! Merci beaucoup.

Nous sommes toujours au chapitre des « Divers ».

Mme Katuska STEKEL demande la parole :

Merci. Je me suis déjà levée, désolée, je n'ai pas suivi le protocole, alors au nom du parti socialiste, mais je pense que tout le monde peut se joindre à ce cadeau floral pour toi, pour te remercier pour l'excellente année et vraiment on ne peut être que fière de toi, bravo !

La Présidente :

Merci beaucoup.

M. Gil REICHEN :

Je suis probablement traumatisé par les effets de la pandémie et par la remise des fleurs tout à fait méritées de votre groupe, j'ai aussi traditionnellement un petit présent à vous remettre, que je vous remets tout de suite, avant que j'oublie, avec masque, sans masque, je n'en sais rien, vraisemblablement sans la bise conventionnelle habituelle...

Applaudissements.

La Présidente :

Merci beaucoup pour tout, ces hommages, ces applaudissements, et ces cadeaux, je ne m'attendais pas à autant !

Et nous sommes toujours au chapitre des « Divers ».

2.8.9. Discours d'adieu de M. le Municipal Nicolas Leuba

M. Nicolas LEUBA, demande la parole :

J'ai beaucoup d'émotion par ce que j'ai entendu tout à l'heure. Je vous promets d'être bref, j'ai la gorge serrée.

Me voici donc au terme de cette fonction à la Municipalité de Pully commencée le 1^{er} juillet 2016, après une législature comme Conseiller Communal. Je tiens à rendre hommage à mes collègues, Gil Reichen, Lydia Masméjan, Jean-Marc Chevallaz et Marc Zolliker et je salue mon successeur Lucas Girardet. Pendant 5 ans, j'ai assumé cette charge de Municipal avec engagement, conviction et ténacité. Mon ambition était de poursuivre sur cette voie mais les citoyens en ont décidé autrement. Cela fait partie des risques de tout mandat électif. Un échec mérite tout d'abord une introspection, beaucoup de questions difficiles et souvent sans réponses. Alors, comme disait Talleyrand : « quand je m'examine le matin, je m'inquiète, mais quand je me compare finalement, je me rassure... Dans les difficultés, Voltaire disait aussi : « chargez-vous de mes amis, je m'occuperai de mes ennemis ». Pompidou plusieurs dizaines d'années plus tard affirmait : « chargez-vous de mes ennemis, je m'occuperai de mes amis ». Pour ma part, plus modestement, je m'occuperai volontiers des deux cas, en politique, la différence entre les amis et les ennemis est souvent si petite et souvent à géométrie variable.

Mesdames et messieurs, je rentre dans le rang, dignement, par reconnaissance pour celles et ceux qui m'ont soutenu, je rejoins le Conseil Communal au fond de la salle, discrètement, sans présidence de commissions permanentes, ni présidence, j'espère trop rapidement, de commissions ad hoc et surtout sans esprit revanchard, je m'y engage, ainsi que de respecter mon devoir de réserve bien entendu.

Je remercie toutes celles et ceux qui m'ont aidé dans l'accomplissement de mon mandat, mes collègues municipaux précités ainsi que tout le personnel communal et particulièrement celui de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

Je regrette de n'avoir pu contenter tout le monde. Dans notre démocratie directe, il faut accepter les limites du cadre légal et des institutions. Il faut gérer au mieux et être impartial. Je remets à notre collectivité les attributs matériels qui permettent de la faire fonctionner, soit mon badge, ma clé, mon bureau et tout le reste, tous les dossiers en cours. Je suis très ému de vous quitter, mais soyez certains que je reste attaché à Pully. Le passage à l'exécutif de notre belle Commune a été un moment très important dans ma vie. Je vous souhaite le meilleur pour la suite. Je garde un souvenir extraordinaire de cette mission de Municipal, je vous remercie de m'avoir fait confiance, j'espère en avoir été digne, car j'aime nos concitoyennes et concitoyens, j'aime le PLR, j'aime Pully avec force et courage et conviction.

Bien à vous et à bientôt.

Applaudissements.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal Leuba.

Nous sommes toujours au chapitre des « Divers ». Avant de clore cette séance, je vous donne une dernière fois la possibilité de vous exprimer.

2.8.9. Discours fin de législature de M. Gil Reichen, Syndic

M. Gil REICHEN demande la parole :

La dernière séance du Conseil communal d'une législature prend indéniablement une dimension particulière, qui dépasse la teneur d'un ordre du jour plutôt conventionnel. Une dimension plus émotionnelle, due bien sûr au fait que plusieurs parmi vous mettront un terme à leur engagement politique, par choix personnel ou par le résultat des urnes, de manière définitive ou provisoire. En effet, beaucoup de celles et ceux sortant des dernières élections marqués de l'étiquette de « viennent ensuite », rejoindront les rangs du Conseil communal dans les prochaines années, pour autant qu'ils conservent leur motivation jusque-là. Mais il n'en reste pas moins que d'autres siègent bel et bien pour la dernière fois dans ce lieu, arrivant au terme de leur engagement pour la collectivité.

J'aimerais profiter de cette occasion pour revenir sur quelques éléments qui ont jalonné cette période de cinq ans de politique communale, et qui ont alimentés les débats, quelques fois animés, de cette assemblée, au cours de ses 36 séances, conduites dans des styles variés mais avec efficacité, par trois Présidentes, Mmes Anne Viredaz-Ferrari, Lena Lio et Odile Cuénoud González, ainsi que deux Présidents, MM. Jean-Denis Briod et Robin Carnello.

La Municipalité a fait une synthèse de ces cinq dernières années dans son bilan de législature, récemment distribué à votre Conseil et à l'ensemble de la population. Ce document répond en quelque sorte au programme de législature distribué début 2017. Un programme issu d'une réflexion qui avait permis d'identifier les objectifs à viser, pour que Pully reste une ville dynamique, attractive et conviviale, et qu'elle soit en mesure d'offrir à sa population des prestations et des services de qualité. C'est avec cette ambition que vingt objectifs généraux avaient été identifiés, puis répartis en neuf thèmes. Aujourd'hui, il nous a paru utile de pointer quelques résultats de notre action, et de les placer en regard de ce qui avait été imaginé en 2016. Afin d'en faciliter la lecture, nous avons structuré ce document en ne reprenant que les neuf thèmes généraux du programme, et en décrivant pour chacun d'entre eux, les principales actions menées et un point de situation sur les projets en cours et qui se poursuivront. Ce bilan ne peut être exhaustif et il faudrait, pour cela, faire une synthèse de cinq rapports de gestion annuelle, qui donnent une image très complète de l'étendue et de la diversité des tâches assumées par l'Administration au profit de la population.

Pour le centre de Pully, nous devons naturellement évoquer le projet de la Rue de la Poste, dont les travaux viennent de débiter. Un développement long et difficile, puisqu'il aura fallu dix ans, entre les premières réflexions en 2013 et le résultat final attendu pour 2023. Comme pour oublier un peu les perturbations provoquées par les travaux, qui sont un mal nécessaire que l'on cherche continuellement à minimiser, c'est justement ce résultat que nous avons préféré évoquer : devantures de magasins protégées par de grands alignements d'arbres, des espaces plus généreux pour les piétons, une circulation apaisée par l'introduction du 30 km/h, et quelques bouquets de végétation pour apporter de la fraîcheur. L'aménagement territorial est un domaine aux procédures souvent longues et fastidieuses. Plusieurs plans d'affectation sont en cours d'élaboration et ont connu de bonnes avancées, sans toutefois pouvoir être soumis à l'approbation du Conseil communal. C'est le cas notamment pour le secteur du Vallon de la Paudèze, du Nord de la place de la Clergère, ou encore du Centre-ville.

La problématique du logement reste un sujet d'actualité sur lequel nos choix politiques peuvent agir. La mise à jour de notre objectif logement permet d'identifier les besoins en logements pour les dix prochaines années. Les résultats de cette étude serviront à orienter les choix de typologies des nouvelles constructions, par le biais de plans d'affectation ou de négociations avec les promoteurs privés, afin que celles-ci soient au

plus proche des attentes de la population. Dans ce domaine, je relève que la mise à disposition de 123 nouveaux logements aux Boverattes est une réussite, du point de vue des quelques 240 nouveaux habitants qui ont investi ce nouveau quartier. La polémique sur l'aménagement bâclé des installations techniques en toiture a malheureusement quelque peu occulté ce résultat. Nous espérons toutefois obtenir les corrections nécessaires au terme de la procédure en cours, mais cela prendra encore du temps.

Pour la première fois, nous avons fixé quatre objectifs quantitatifs en ce qui concerne les finances communales. Deux ont pu être atteints, s'agissant de l'évolution de la masse salariale et des charges maîtrisables. L'indicateur relatif à la couverture de nos investissements par des fonds propres à hauteur de 40% n'a malheureusement pas pu être tenu. Conséquence immédiate, celui de notre niveau d'endettement, fixé à 140 millions, le sera peut-être juste au 30 juin, mais vraisemblablement pas à la fin de l'année. Nous nous sommes largement exprimés sur les raisons et l'origine de cette situation défavorable, une argumentation partagée et soutenue par une très large majorité de ce Conseil. Aujourd'hui, une grande partie de notre destin financier nous échappe, et malheureusement, les quelques échos informels que nous pouvons avoir des discussions en cours sur la réforme du système de péréquation et de répartition de la facture sociale sont préoccupants. A tel point que l'on ne parle plus d'une réforme, mais seulement d'un léger toilettage dont nous n'avons que faire. Le Conseil d'Etat porte une lourde responsabilité dans cette situation, lui qui a appauvri les communes dites à forte capacité financière, mais qui de plus, a contribué à diviser les communes entre elles.

Je déplore l'attitude arrogante et même méprisante de l'exécutif cantonal à notre égard, illustrée par la teneur de sa réponse récente à notre correspondance décrivant notre situation financière. Dans ce courrier, le Conseil d'Etat ne montre pas la plus infime trace de compréhension, mais se contente d'affirmer que nous n'avons qu'à augmenter notre fiscalité dès 2017.

Dans ce domaine, la prochaine législature s'annonce donc difficile, et à moins d'une progression quasi miraculeuse de nos recettes fiscales, la Municipalité et le Conseil communal pourraient être contraints à des choix difficiles. Mesdames et messieurs, arrivés au terme de cette législature, j'espère que vous garderez un souvenir positif de notre action commune. Car le bilan de ces cinq ans n'est pas le résultat de la seule Municipalité, mais bien celui des autorités de Pully réunies, mais donc aussi le vôtre. En effet, quelles que soient les propositions faites, par la Municipalité ou par le Conseil communal lui-même, c'est bien ce dernier et lui seul qui peut décider souverainement de la suite à leur donner, en votant les crédits d'investissements ou les budgets nécessaires.

Aujourd'hui, plusieurs parmi vous arrivent au terme de leur engagement politique. Vous aurez en plénum, dans les commissions, ou encore au sein de votre groupe politique, apporté vos idées, vos convictions, quelques illusions peut-être, mais certainement un peu de votre personnalité. Vous aurez ainsi contribué à l'évolution de notre Ville mais aussi au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques qui reposent sur l'engagement personnel et volontaire de chacune et de chacun. Quelles que soient les circonstances qui vous ont conduit à cette fin de mandat, soyez ici publiquement et sincèrement remerciés pour votre engagement. J'ai dans ce contexte bien sûr une pensée particulière, amicale et reconnaissante, pour notre collègue Nicolas Leuba, qui quittera l'exécutif dans quelques jours, sans avoir démerité à la tête d'un dicastère particulièrement exposé. L'aménagement du territoire touche en effet les gens de manière très émotionnelle, mais il faut le reconnaître, pas toujours objective.

Mesdames et messieurs, je vous souhaite un bel été et une excellente fin de soirée. Merci de votre attention.

Applaudissements.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic pour ces mots.

M. Gil REICHEN :

Juste pour donner encore une dernière information. Malheureusement, compte tenu du contexte qu'on connaît, il n'a pas été possible d'organiser, ni un apéritif, ni le traditionnel repas, d'autant plus que sur l'Esplanade, cela aurait été extrêmement compliqué du point de vue logistique, sans plan B en cas d'orage, on voit que cela aurait été extrêmement compliqué. Sans chercher à compenser cet état de choses, cela paraît quand même bien difficile en terme de convivialité et d'échanges, la Municipalité vous a préparé un petit trio de bouteilles de notre cave, que vous pourrez prendre en sortant, évidemment cela n'a encore une fois pas le côté convivial, si on le boit seul devant un match de foot ou avec des amis chez soi, mais enfin c'est un petit geste qu'on tenait à faire pour compenser un tout petit peu ce manque de convivialité de fin de législature. Merci Beaucoup.

Applaudissements.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic.

Je crois que de toute façon les matchs de foot de ce soir sont terminés. Effectivement, la Municipalité m'avait informé qu'il nous était impossible d'organiser une petite verrée, il vous est toutefois permis de profiter de la pluie à l'extérieur sur les lieux publics, j'aurais plaisir encore à échanger quelques mots avec eux qui souhaitent rester quelque peu.

Nous sommes toujours au chapitre des « Divers », est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, Mesdames et Messieurs, il est 21h35, je clos cette séance et je vous remercie sincèrement pour cette année passée en votre agréable compagnie. Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour la suite et un très bel été !

Applaudissements.

La Présidente :

Odile Cuénoud González

La secrétaire :

Francine Medana